

PARLEMENT WALLON

SESSION 2006-2007

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

de la séance
du
Mercredi 31 janvier 2007

Le compte rendu *in extenso* est publié au compte rendu intégral
Le compte rendu analytique est un résumé des débats.

SOMMAIRE

- 4 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 4 ABSENCES MOTIVÉES
- 4 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 COMMUNICATIONS
- 5 PRISES EN CONSIDÉRATION DE DEUX PROPOSITIONS DE DÉCRET
- 5 DÉPÔT DE QUATRE PROJETS DE DÉCRET ET D'UNE PROPOSITION DE
RÉSOLUTION
- 6 COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT SUR L'ÉTAT DE LA WALLONIE
(Orateurs : M. le Président, MM. Petitjean, Kubla, Jeholet, Borsus, M. Di Rupo, Ministre-
Président)
- 13 PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 7 JUILLET 1994 CONCERNANT
L'AGRÈMENT DES INSTITUTIONS PRATIQUANT LA MÉDIATION DE DETTES
(DOC. 502 (2006-2007) — N^{os} 1 À 8)
- 13 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs : M. le Président, M. Procureur, Rapporteur, M. Lutgen, Ministre, Mmes
Simonis, Bidoul, Mme Vienne, Ministre)
- 20 EXAMEN DES ARTICLES
- 20 PROJET DE DÉCRET PORTANT RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE LA
RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE 2000 (DOC. 508 (2006-2007) — N^{os} 1 ET 2)
- 21 PROJET DE DÉCRET PORTANT RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE LA
RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE 2001 (DOC. 479 (2006-2007) — N^{os} 1 ET 2)
- 21 PROJET DE DÉCRET PORTANT RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE LA
RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE 2002 (DOC. 480 (2006-2007) — N^{os} 1 ET 2)
- 21 PROJET DE DÉCRET PORTANT RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE LA
RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE 2003 (DOC. 481 (2006-2007) — N^{os} 1 ET 2)
- 21 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs : M. le Président, Mme Tillieux, Rapporteur, M. Daerden, Ministre)
- 21 EXAMEN DES TABLEAUX BUDGÉTAIRES ET DES ARTICLES
- 23 PROPOSITION DE DÉCRET VISANT LA CRÉATION D'UN FONDS POUR LES
INVESTISSEMENTS COMMUNAUX ET LES PARTENARIATS AVEC LA RÉGION
WALLONNE, DÉPOSÉE PAR MM. JEHOLET ET CONSORTS. (DOC. 456 (2005-2006)
— N^{os} 1 ET 2)
- 23 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs : M. le Président, Mme Colicis, Rapporteur, MM. Jeholet, de Lamotte, M.
Courard, Ministre)
- 25 PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT L'ARTICLE L 4142-9 DU CODE DE LA
DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION POUR PROTÉGER LA
CONFIDENTIALITÉ DU CHOIX POLITIQUE DE L'ÉLECTEUR, DÉPOSÉE PAR M.
PETITJEAN (DOC. 473 (2006-2007) — N^{os} 1 ET 2)

25	DISCUSSION GÉNÉRALE (Orateurs : MM. de Lamotte, Jeholet, M. le Président, Mme Pary-Mille, Rapporteur, M. Petitjean, M. Courard, Ministre)
25	ORGANISATION DES TRAVAUX
26	PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 5 JUILLET 1990 RELATIF AUX AIDES ET AUX INTERVENTIONS DE LA RÉGION WALLONNE POUR LA RECHERCHE ET LES TECHNOLOGIES, DÉPOSÉE PAR MM. DE LAMOTTE ET CONSORTS (DOC. 512 (2006-2007) — N ^{os} 1 ET 2)
26	DISCUSSION GÉNÉRALE (Orateurs : M. le Président, M. Langendries, Rapporteur, M. de Lamotte, Jeholet, Mme Simonet, Ministre)
28	EXAMEN DES ARTICLES
28	COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT SUR L'ÉTAT DE LA WALLONIE (SUITE) (Orateurs : M. le Président, MM. Kubla, Collignon, M. Marcourt, Ministre, M. Lutgen, Ministre, MM. de Lamotte, Wesphael, Pire, Bayenet, M. Di Rupo, Ministre-Président, M. Daerden, Ministre, M. Antoine, Ministre, M. Van Cauwenberghe)
	LISTE DES INTERVENANTS
48	INDEX DES MATIÈRES
49	ABRÉVIATIONS COURANTES

SÉANCE PUBLIQUE

Présidence de M. José Happart, Président.

- La séance est ouverte à 09 heures 36 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : MM. Etienne, Fontaine, Istasse, en mission à l'étranger ; Mme Docq, pour raisons de santé.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président. – Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 29 du Règlement d'ordre intérieur, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

Personne ne demandant la parole sur l'ordre du jour, il est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – M. le Ministre Daerden m'a fait parvenir le second ajustement du budget 2006 du port autonome de Charleroi.

Ce document sera envoyé à la Commission du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine.

M. le Ministre Courard m'a transmis le rapport d'évaluation 2005 relatif au Plan de Prévention de Proximité dans les villes et communes de Wallonie.

Ce document sera envoyé à la Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique.

M. le Ministre Marcourt m'a transmis le rapport d'évaluation du dispositif « Aides à la Promotion de l'Emploi » portant sur l'année 2005.

Ce document sera envoyé à la Commission de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et de la Formation.

Le Gouvernement wallon m'a transmis sept arrêtés ministériels de réallocation budgétaire.

Ces arrêtés seront transmis aux Membres de la Commission du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine.

La Cour d'Arbitrage m'a fait parvenir treize notifications d'arrêt.

Les listes reprenant les arrêtés ministériels et les notifications d'arrêt ont été déposées sur vos bancs. Elles seront annexées au compte-rendu intégral.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

PRISES EN CONSIDÉRATION DE DEUX PROPOSITIONS DE DÉCRET

M. le Président. – L'ordre du jour en application de l'article 47 du Règlement d'ordre intérieur, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération des propositions de décret suivantes :

- la proposition de décret établissant le Code forestier, déposée par M. Happart (Doc. 535 (2006-2007) — N° 1) ;
- et la proposition de décret modifiant le décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public en vue d'introduire des administrateurs indépendants, déposée par MM. Kubla et Consorts (Doc. 536 (2006-2007) — N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Personne ne demandant la parole, ces propositions de décret sont prises en considération. La proposition de décret n° 535 sera envoyée à la Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole et la proposition de décret n° 536 à la Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens, du Règlement et de la Comptabilité.

DÉPÔT DE QUATRE PROJETS DE DÉCRET ET D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le Président. – J'ai été saisi du dépôt des projets de décret suivants :

- le projet de décret portant assentiment à la modification de l'Accord de coopération du 29 avril 2004 entre la Communauté française et la Région wallonne relatif aux modalités d'octroi de l'aide visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les employeurs du secteur de l'enseignement conformément à l'article 4 du décret wallon du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement des demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non-marchand, de l'enseignement et du secteur marchand (Doc. 529 (2006-2007) — N° 1) ;
- le projet de décret modifiant le Livre II, Administration de la commune, Titre III, Administration de certains services communaux, chapitre II, Funérailles et sépultures, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (Doc. 532 (2006-2007) — N° 1) ;
- le projet de décret modifiant l'intitulé de la section 2 du chapitre IV du titre I^{er} du Livre I^{er} et les articles 1^{er}, 7 et 12 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (Doc. 533 (2006-2007) — N° 1) ;
- et le projet de décret portant création de la Société anonyme de droit public « Société de rénovation et d'assainissement des sites industriels » (SORASI) (Doc. 534 (2006-2007) — N° 1).

Ils seront imprimés et distribués.

Le projet de décret n° 529 a été envoyé à la Commission de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et de la Formation, le projet de décret n° 532 à la Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique, les projets de décret n°s 533 et 534 à la Commission de l'Aménagement du territoire, des Transports, de l'Énergie et du Logement.

J'ai également été saisi du dépôt de la proposition de résolution sur un logement pour tous en milieu rural, par Mme Fassiaux-Looten et Consorts (Doc. 531 (2006-2007) — N° 1).

Elle a été imprimée et distribuée.

Je vous propose de l'envoyer à la Commission de l'Aménagement du Territoire, des Transports, de l'Énergie et du Logement ainsi qu'à la Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole.

Il en sera ainsi fait.

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT SUR L'ÉTAT DE LA WALLONIE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la communication du Gouvernement sur l'état de la Wallonie.

Nous attendons l'arrivée de M. le Ministre-Président.

M. Charles Petitjean (FN). – Monsieur le Président, puis-je vous demander de reporter ce point de l'ordre du jour ?

M. Serge Kubla (MR). – Reportez-le à demain !

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Il faut rester sérieux.

M. Serge Kubla (MR). – Je n'ai jamais vu cela !

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Cela montre tout le respect que le Ministre-Président porte à l'égard de notre institution.

M. Willy Borsus (MR). – La minorité peut peut-être ouvrir le débat

M. Serge Kubla (MR). – Oui, on pourrait entamer la réplique de suite.

M. le Président. – Monsieur le Ministre-Président m'a informé qu'il serait présent à 9 heures 45. Il a donc encore trois minutes pour arriver.

M. Serge Kubla (MR). – C'est donc lui qui décide de notre horaire !

M. le Président. – Monsieur le Ministre-Président, vous pouvez venir directement à la tribune.

M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, mes chers Collègues, permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes excuses pour mon retard. Je sais combien il peut être désagréable de patienter. Je réduirai en conséquence la durée de mes propos pour vous permettre de ne pas quitter ces lieux avec trop de retard.

En septembre 2005, le Gouvernement adoptait le Plan Marshall, pour lequel mon prédécesseur souhaitait que l'état de la Région soit présenté au moins une fois par an. Nous tenons parole.

Nous venons de tourner la page difficile de 2006 et nous entamons 2007 avec optimisme et avec la volonté de faire de la Wallonie une des régions les plus prospères d'Europe.

Je ne viens pas vous dire que tout va bien, ce serait irrespectueux pour les personnes qui connaissent des difficultés. Mais je ne suis pas venu non plus prêter ma voix aux chantres du catastrophisme. Je présenterai avec humilité l'état de la Région, en me basant sur des indicateurs issus d'organismes professionnels qui me permettront de quantifier certaines actions. Je ferai également des comparaisons avec la Flandre. La Belgique étant ce qu'elle est, ces parallélismes sont importants. Je mettrai également des activités chiffrées en parallèle avec des actions entreprises ou à entreprendre. L'idée n'est pas de vous présenter une évaluation du Plan Marshall qui vient d'être lancé, d'autant que nous n'avons pas encore tous les chiffres pour 2006, mais plutôt de vous donner un état de la situation.

Le Gouvernement a pour la Wallonie une ambition qu'il veut partager avec l'ensemble des acteurs. C'est une action de création de cadres à laquelle sont associés patrons, syndicats, chercheurs scientifiques, Gouvernement fédéral, Gouvernements des Communautés francophone et germanophone, pouvoirs locaux.

Le budget régional s'élève à sept milliards d'euros, celui de notre Communauté à un peu plus de six milliards et demi. Le budget fédéral de la sécurité sociale représente, quant à lui, 60 milliards.

Au niveau Fédéral, on a donc une manne financière de 40 milliards pour la Sécurité sociale et le Budget, contre sept milliards pour la Communauté française, et le même montant pour la Région.

L'état de la Wallonie dépend donc d'une multitude d'acteurs, outre le Gouvernement wallon.

L'action du Gouvernement régional traduit l'ambition de créer de l'activité et de l'emploi, en donnant à chacun ses chances, de cultiver l'excellence, de valoriser notre position stratégique au coeur de l'Europe et, enfin, d'assurer le développement durable.

Avant de m'attarder sur ces points, permettez-moi de revenir un instant sur la question des Finances et du Budget.

Le Gouvernement wallon entend investir au mieux les fonds publics, en privilégiant des secteurs d'avenir comme la recherche scientifique et la formation post-scolaire. Il entend également augmenter de 49% les fonds réservés au logement. De même, la diminution de la fiscalité dite « anti-économique » est prévue. Enfin, nous souhaitons assurer la concentration des moyens à travers le Plan Marshall.

Nous avons fait tout cela en tirant les leçons du passé et en maintenant la solidarité avec l'Europe, les Communautés francophone et germanophone, de même qu'avec Bruxelles. Il est donc très important que notre développement s'articule de manière optimale, au profit des Wallons et des Bruxellois et ce, même si cette articulation n'est pas toujours facile.

J'en reviens au Budget pour souligner les priorités mises en oeuvre et les réductions accomplies.

Si on analyse le taux d'endettement de notre Région, le ratio de dette par tête d'habitant est passé de 89% en 2000 à 73% en 2006. Nous sommes donc bien en avance par rapport à la programmation de désendettement annoncée dans notre Déclaration de Politique Internationale.

Pour 2007, remboursements des dettes compris, le Budget est en équilibre réel et financier. On ne fait donc plus appel à l'emprunt.

Tandis que les sociétés internationales nous avaient classé à la septième place sur treize, en cette matière, nous sommes aujourd'hui en quatrième place.

Cette manière de gérer tend à modifier les mentalités et à soutenir un nouvel état d'esprit.

Ainsi en est-il des nouvelles programmations européennes dont nous entamons la troisième. Nous y avons consacré des moyens importants, ciblés. Nous avons adopté les programmes opérationnels. Ils seront déposés à la Commission européenne au début du mois de mars et devraient être opérationnels dans le courant du deuxième trimestre.

J'en viens à nos cinq ambitions.

La première est de créer de l'activité. À cet égard, ce sont moins les dépenses occasionnées qui créent des difficultés, que les moindres rentrées, cotisations ou activités de notre Région. Il faut donc augmenter l'activité par l'extension ou la création d'entreprises, afin d'accroître les richesses et permettre un développement optimal au bénéfice de notre Région.

Quelques indicateurs méritent d'être pointés.

Ainsi, nous avons enregistré, pour 2006, un PIB comparable à celui de la zone euro. Des efforts sont en cours afin d'améliorer encore notre situation en la matière.

Par ailleurs, l'IWEPS prévoit une croissance wallonne supérieure à la croissance belge. Nous sentons donc une tendance positive.

En ce qui concerne les entreprises, relevons que le nombre de faillites a connu une baisse importante, de 5,3%. Cette évolution se traduit par une baisse de 2,5% à Bruxelles, et de 5,8% en Flandre.

La création d'entreprises mérite également d'être relevée. Ainsi, pour 2006, 17.000 sociétés nouvelles ont vu le jour, soit une progression de 3,2%. J'évoquerai encore les chiffres de l'immigration géographique nette des entreprises, qui correspond à la différence entre les entreprises qui se sont installées en Wallonie et celles

qui l'ont quittée. Pour 2005, il s'agit de 435 entreprises qui s'installent en Wallonie, contre 31 en Flandre et 5 à Bruxelles.

Cela signifie que quelque chose se passe et que les entreprises reprennent le chemin de la Wallonie. Et cela est possible parce que nos paramètres s'améliorent et qu'il existe un effet d'entraînement.

Il faut continuer à renforcer notre activité. Cela passe par une paix sociale, qui doit rester un objectif constant des partenaires sociaux, mais aussi une responsabilité partagée, par une dynamique de persuasion des entreprises à venir investir chez nous.

Il convient encore de développer l'esprit d'entreprendre, notamment auprès des jeunes, par la valorisation des filières scientifiques et la sensibilisation à l'esprit d'entreprise ; de faciliter l'accès au capital à risque. À cet égard, la SOWALFIN est intervenue auprès de 500 PME, pour un total de 100.000 euros. Il faut poursuivre ce travail et lancer un appel au secteur privé afin qu'il aide nos entrepreneurs et qu'il partage leurs risques.

Nous avons fixé le taux de droit de succession et de donation à 0%, en vue d'aider la transmission des entreprises.

Le Gouvernement a, en outre, créé une plateforme d'échanges d'entreprises, la SOWACCESS, qui permet aux gens qui ont une entreprise à remettre et ceux qui veulent entreprendre, de se rencontrer.

Nous avons également œuvré sur la thématique de la simplification administrative de la vie des entreprises. EASY-WAL a ainsi déjà entrepris 70% des mesures préconisées dans le plan quinquennal de simplification. Il existe des organismes qui accordent des prix en matière d'*e-government*. Nous avons remporté six prix sur douze auprès d'eux.

Il faut, par ailleurs, soutenir les entreprises par les aides à l'investissement. Pour la programmation 2007-2013 des fonds européens, le taux maxima accessible aux entreprises, en Hainaut, sera de 30% pour les grandes entreprises, de 40% pour les moyennes, et de 50% pour les petites. Pour le reste de la Wallonie, dans les zones en objectif de compétitivité, les taux s'étendront de 15 à 35%.

Il importe encore de relever l'existence d'autres aides, comme le bonus d'aide à l'investissement dans les pôles de compétitivité, ou encore le bonus d'aide à l'expansion économique et le doublement du bonus emploi pour les PME dans les zones franches.

Au niveau de la fiscalité, relevons aussi la suppression de six taxes dites « anti-économiques », ce qui fait gagner 170.000 euros aux entreprises, sur la période 2006-2009.

Le commerce extérieur mérite également toute notre attention.

De 1996 à 2005, la croissance moyenne annuelle des exportations s'élevait à 9,4% en Région wallonne, contre 6,6% en Europe et 7,8% en Flandre.

En 2001, les entreprises flamandes représentaient 80,2% des exportations du pays et les wallonnes, 15,2%, soit un rapport de 1/5,2. Pour 2006, la part serait de 79% pour la Flandre et de 18% pour la Wallonie, soit un rapport de 1/4,4.

Nous devons encore travailler pour atteindre le ratio de 1/2. Si nous amplifions le phénomène, dans dix à quinze ans, nous pourrions atteindre cet objectif.

Pour cela, il y a nécessité d'amener de l'activité. Si on fait ce que l'on peut pour améliorer l'image de la Wallonie, je suis convaincu qu'il existe des perspectives intéressantes.

C'est à la portée de chacun d'entre nous. J'envisage donc l'avenir de la Wallonie avec sérénité.

À ce jour, la Région wallonne dispose de 105 attachés économiques et commerciaux dont 70 sont situés en dehors de l'Union européenne.

En 2006, nous aidons nos entreprises à aller sur les marchés extérieurs. La SOFINEX a soutenu 56

entreprises wallonnes, pour un montant de 11,25 millions d'euros. Cela représente une croissance de 20% en termes d'entreprises et 50% en termes de budgets débloqués par rapport à 2005.

Nous avons également l'ambition de créer de l'emploi. La situation actuelle est inacceptable, il faut le reconnaître.

Malgré cette situation, nous avons le devoir de maintenir la cohésion sociale. C'est une responsabilité majeure des pouvoirs publics. La cohésion sociale, le lien social constituent un objectif majeur pour le Gouvernement.

En ce qui concerne l'emploi, le nombre de chômeurs complets indemnisés était de 208.000 unités contre 160.000 en Flandre, en décembre 2006. Au début de la législature — juin 2004 —, il y avait 209.000 unités contre 170.000 en Flandre. La diminution est légère en comparaison à la Flandre.

Le taux de chômage demeure socialement et économiquement inacceptable. En ce qui concerne l'évolution du nombre de travailleurs occupés, nous mesurons un accroissement de 31.000 unités sur la période 2004-2005 (39.000 en Flandre). Le nombre d'emplois croît.

Le mouvement doit être amplifié, dans l'esprit du Plan Marshall. Les nouveaux emplois doivent pouvoir être occupés par des personnes de chez nous, ce qui nécessite notamment une formation adéquate et une adéquation entre l'offre et la demande.

Sur base du prochain rapport d'évaluation des politiques d'accompagnement des chômeurs, le Gouvernement procédera à un examen attentif de la situation et adoptera les mesures additionnelles qui s'imposent.

Nous pourrions évoquer les programmes existants, à savoir, de manière non exhaustive : le nouveau programme APE Jeunes, la création de plus de 1.100 postes pour l'aide aux personnes âgées et dépendantes, la création de plus de 1.000 emplois dans le secteur de l'accueil de l'enfance.

Le Gouvernement privilégie un ensemble de domaines et soutient le développement de l'économie sociale.

Le capital humain constitue un atout wallon. Il est souvent dit qu'il existerait un problème au niveau de la mobilité. Il s'agit d'un cliché. Contrairement à cette idée reçue, les Wallons sont parmi les plus mobiles pour se rendre dans une autre région. Ainsi, 7,2% de la population wallonne en âge de travailler se rendent chaque jour dans une autre région pour leur emploi. C'est le cas pour 6% de la population en Flandre. Même s'il y a une plus grande disponibilité d'emplois en Flandre, ce qui peut expliquer en partie une mobilité plus faible, le chiffre indiqué permet de démontrer que la critique n'est pas fondée en ce qui concerne la mobilité des Wallons.

En ce qui concerne les jours de grève, on entend également des critiques non fondées. Les statistiques sont difficiles à obtenir. Il n'en demeure pas moins que, depuis plusieurs années, nous connaissons une situation de paix sociale et sommes, de ce fait, au diapason des autres Régions.

En termes de productivité globale, un reproche est souvent fait au niveau du coût salarial. Ce dernier serait, ainsi, de 3% supérieur à la Flandre par unité produite. Il faut cependant nuancer par secteur. Il faut également envisager des éléments historiques. Je pense, à cet égard, au secteur de la sidérurgie.

Si nous prenons des secteurs porteurs d'avenir, nous y avons des coûts salariaux très compétitifs. Ainsi, dans le domaine de la Recherche & Développement scientifique, l'avantage de coût salarial par unité produite en Wallonie est de 17,1% par rapport à la Flandre. Il s'agit de 14,6% au niveau des unités informatiques, 10,1% pour les industries des plastiques, 9,1% pour les services aux entreprises et 1,5% au niveau de l'industrie chimique.

En ce qui concerne la formation, les choses s'améliorent, même s'il reste du chemin à faire. 79% de la population âgée de 20 à 24 ans ont obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Ce taux doit être amélioré pour atteindre l'objectif de 85% fixé dans le cadre la stratégie de Lisbonne.

Si nous envisageons maintenant la population âgée de 25 à 64 ans, 63,5% (progression de 6% depuis 2002) ont obtenu le diplôme de l'enseignement supérieur. L'amélioration est sensible et nous devons tous collectivement redoubler d'efforts. La Communauté française a entrepris des réformes dans ce sens et le Gouvernement wallon les soutient.

J'insiste avec force : nous devons tous nous fixer un objectif d'évolution. Tous nos jeunes en Communauté française, et singulièrement en Wallonie, doivent atteindre un niveau de formation scolaire comparable à des Régions comme la Flandre. Nous devons atteindre l'objectif mentionné dans le processus de Lisbonne, à savoir 85%.

En ce qui concerne la formation post-scolaire, cela relève exclusivement de notre Région.

Nous avons accompli des efforts substantiels. Ainsi, les moyens consacrés à la formation ont-ils fortement augmenté. Globalement, le budget « formation » total est passé à 258 millions d'euros par an entre 2004 et 2007, soit une augmentation de 60,5%.

En ce qui concerne le domaine des langues, les bourses d'immersion linguistique favoriseront l'apprentissage des deux autres langues de notre pays par le biais d'interventions financières plus importantes. Nous mettons ainsi davantage de moyens en oeuvre pour apprendre le Néerlandais et l'Allemand.

En ce qui concerne la solidarité envers les plus faibles, nous essayons, par nos actions, d'aider celles et ceux qui sont les plus fragilisés. De manière totalement non exhaustive, je pourrais évoquer l'aide aux personnes les moins valides pour accéder à l'emploi. Je pourrais également faire référence au Programme Transversal en matière sociale.

En ce qui concerne le logement, les crédits ont été accrus à concurrence de près de 50% depuis le début de la législature. À titre d'exemple, en 2005, près de 11% des ménages wallons ont bénéficié d'une aide régionale.

J'en viens à l'ambition de cultiver l'excellence.

Même si nous connaissons des difficultés en matière de chômage, nous pouvons être fiers dans d'autres domaines. Je pense notamment à la recherche scientifique, aux entreprises dans les secteurs de pointe en matière technologique.

Il faut savoir que, chaque seconde, 35 doses de vaccin fabriquées en Wallonie sont distribuées dans 160 pays du monde.

La part de la population wallonne entre 25 et 64 ans qui est diplômée de l'enseignement supérieur est égale à 28,7%, ce qui se situe au-dessus de la moyenne européenne (27%). La Flandre, quant à elle, se situe à 30,5%.

Notre potentiel est donc exceptionnel.

Qui ne connaît pas GSK, IBA, ou encore EVS. Il s'agit d'autant d'entreprises qui excellent à travers le monde en matière technologique.

En ce qui concerne la recherche scientifique, nous avons doublé les moyens depuis 2000. 259 millions d'euros sont réservés à la recherche scientifique dans le budget 2007.

Cela est considérable et représente environ 76 euros par Wallon, contre environ 72 euros par habitant en Flandre.

S'il est vrai que certaines choses ne fonctionnent pas bien dans notre Région, il existe cependant de nombreux domaines dans lesquels nous excellons.

En termes de stratégie sur le long terme, nous investissons là où nous estimons qu'il est important de le faire dans les domaines porteurs. Nous pourrions retenir comme indicateur de l'excellence wallonne la présence, dans notre Région, de neuf centres universitaires, 130 écoles supérieures, 300 centres de recherche qui sont encouragés à travailler ensemble, et plus de 11.000 chercheurs scientifiques, ou encore six parcs scientifiques.

Il faut également évoquer le succès des *spin-offs*. Nous en avons créé 150 et, aujourd'hui, 120 sont toujours en activité. Ce sont 1.725 emplois qui ont été créés en Wallonie, de la seule imagination et de la seule intelligence de nos chercheurs. Cela peut paraître modeste, mais c'est un taux beaucoup plus élevé que

dans d'autres Régions. Nous sommes donc en avance par rapport à nos voisins et cela constitue un grand facteur d'espoir.

L'excellence se traduit aussi particulièrement bien à travers les cinq pôles de compétitivité qui sont porteurs de 1.700 emplois directs et 2.500 indirects. Nous avons notamment créés des *clusters* dans le domaine de l'énergie. J'ai entendu celles et ceux qui avancent que l'on faisait du dirigisme en la matière. Ce n'est pas du tout le cas. Lorsque nous avons créé les pôles de compétitivité, nous avons travaillé en partenariat avec les entreprises et nous avons rassemblé de nombreux scientifiques pour établir un schéma de ce qu'il fallait faire. Nous avons mis en place un jury d'experts, totalement indépendant. Certains noircissent le tableau, en affirmant qu'il s'agit d'une action dirigiste. Je leur demande de m'en apporter la preuve. Qu'ils me disent où on a procédé, ailleurs, avec autant de rigueur et de méthodologie transparente et concertée.

Notre ambition est de valoriser notre position stratégique au coeur de l'Europe.

Répetons-le sans cesse, la localisation de la Wallonie est exceptionnelle et notre Région dispose de nombreux terrains disponibles. C'est une rente de situation que nous devons impérativement mettre en valeur. C'est le défi d'une politique globale d'attractivité. Le territoire wallon représente 52% du territoire belge. De nombreux terrains y sont disponibles à un coût particulièrement attractif.

Nous disposons aujourd'hui de 130 zones d'activités économiques qui accueillent déjà 5.000 entreprises, génèrent plus de 150.000 emplois, et présentent encore quelques 1.500 hectares de disponibilité foncière. 1.500 hectares supplémentaires seront équipés dans le cadre du Plan Marshall.

Nous viendrons avec un projet de décret qui, si vous l'acceptez, permettra une modification des plans de secteur afin de bénéficier ainsi notamment de zones équipées sur le plan informatique. Il y a, en effet, un afflux d'investisseurs dans ce domaine.

La Wallonie, je l'ai dit, représente 52% du territoire belge. C'est un avantage considérable. Nous disposons d'un espace agréable dans un environnement très largement préservé. Pour rappel, 87,7% du territoire sont constitués de zones agricoles et sylvicoles. En outre, 13% de notre territoire se retrouvent en zone Natura 2000. C'est un impératif pour la préservation de notre environnement dans sa bio-diversité. C'est également une opportunité que nous faisons valoir en termes d'attractivité économique et touristique.

Nous avons un potentiel considérable en matière de tourisme. La Wallonie s'impose comme la première destination des courts séjours de nos amis flamands. Entre 2000 et 2005, nous avons connu une augmentation de 13% du tourisme intra-belge. Le secteur a généré près de 60.000 emplois directs en Wallonie. Le Gouvernement tiendra prochainement une séance thématique sur ce thème.

J'en viens aux infrastructures de communication. Là encore, la Wallonie dispose de nombreux atouts. J'évoquerai principalement la voie d'eau qui constitue un vecteur d'avenir en termes de mobilité. En moins de 10 ans, malgré la baisse du volume transporté dans le domaine sidérurgique, le tonnage total transporté par voie d'eau a augmenté de 37%. Il arrivera un moment où l'encombrement de nos routes et le coût du transport routier seront tels que l'on connaîtra un transfert vers les cours d'eau. C'est ce que nous disent les experts.

Nous devons, par ailleurs, développer les plates-formes multimodales comme Triligiport à Liège, Garocentre à La Louvière et Charleroi-Châtelet. La volonté du Gouvernement est d'investir en la matière.

Pour ce qui concerne nos aéroports, ils connaissent une croissance exceptionnelle depuis plusieurs années. L'aéroport de Liège a augmenté son transport de fret de plus de 300%. Celui de Charleroi a multiplié son nombre de passagers par 50. Nous travaillons, avec M. le Ministre Antoine, à l'allongement de la piste de l'aéroport de Charleroi et à la construction de la gare SNCB que nous voulons placer à l'intérieur du site de l'aéroport. Nous mettons donc en place un pôle aéroportuaire performant.

En matière d'investissements étrangers, près de 3.000 entités économiques étrangères sont installées en Wallonie. Elles représentent 21% du total des sociétés qui y sont actives. De 2000 à 2006, nous avons examiné 500 dossiers d'investissements étrangers, concernant près de cinq milliards d'euros et induisant la création de 11.370 emplois. Nous avons adopté une nouvelle stratégie et recentré nos actions avec une nouvelle approche à l'égard de ces investisseurs potentiels. Quand une entreprise veut s'installer en Europe, elle n'adresse pas sa demande aux politiques européens, mais à une société de conseil international, une *investment banker* qui l'oriente dans son choix d'implantation. Cette relation est donc essentielle. Il faut que la Wallonie y soit présente. Des experts de ces sociétés de conseils examinent tout ce que l'on fait, tout ce que l'on dit, ils

préparent des dossiers conséquents et se forment une opinion sur notre Région. Ils déterminent si elle est attractive ou non. Il ne faut jamais l'oublier, nous avons là un travail particulier à accomplir. Dans la masse d'informations que nous fournissons, il faut qu'il y ait du bon, des éléments positifs.

Aujourd'hui, les choses changent, nous voyons de plus en plus d'entreprises renommées qui viennent s'installer en Wallonie. Dès qu'une telle entreprise s'installe, nous avons tout un travail à mettre en place pour faire valoir nos arguments et sans cesse améliorer notre attractivité.

J'ai voulu clôturer ce premier discours sur l'état de la Wallonie par un thème que d'aucuns diront d'actualité mais que je qualifierai de vital. C'est celui du développement durable.

En Wallonie, nous avons l'ambition de tirer les leçons du passé et d'opérer un développement durable, un développement équilibré qui articule de façon harmonieuse les trois éléments du triptyque économie/emploi/environnement — économie d'énergie.

Nous abordons ici les dimensions environnementale et énergétique comme une opportunité pour la Wallonie, notamment en termes de développement économique et de création d'emplois endogènes.

Ainsi, la Wallonie est sur la bonne voie en matière de production d'électricité verte.

Le nombre de certificats verts a progressé de 15% et, pour 2006, on s'attend à ce qu'il atteigne le million, ce qui correspondrait à une augmentation d'environ 20% par rapport à l'année précédente.

Dans le domaine de l'éolien, 120 unités sont en fonctionnement ou ont reçu leur permis.

En ce qui concerne les biocarburants, la Wallonie disposera de deux unités de taille significative au niveau européen dans les deux principales filières : Biowanze dans la filière « Bioéthanol » et NEOCHIM dans la filière « Biodiesel ».

La Région wallonne connaissait un retard en matière d'épuration des eaux, par rapport à sa situation propre et par rapport à d'autres Régions. Nous avons pris les choses en mains et nous avons fortement avancé dans ce domaine.

Par ailleurs, plusieurs projets du pôle de compétitivité agro-industrie sont centrés sur le développement durable. De même, le pôle logistique concerne la multimodalité et l'implication de la voie d'eau.

Une nouvelle grappe d'entreprises en « énergies renouvelables » est directement issue des pôles de compétitivité.

L'action régionale en faveur du développement durable passe également par la poursuite des efforts très importants qui sont consentis en matière d'égouttage, ainsi que par l'accélération de l'assainissement des friches industrielles. Aussi, le Gouvernement a décidé et budgetisé l'assainissement de 148 sites non pollués et de 27 sites pollués, rien que dans le cadre du Plan Marshall. Il est essentiel d'agir dans le cœur même du tissu urbain. Il est essentiel qu'à un moment donné, nous apportions les moyens nécessaires à l'assainissement d'une entreprise qui connaît un fort ralentissement de son activité, de manière à développer avec le partenaire privé, un véritable projet de reconversion qui est essentiel à l'attractivité économique de la Région.

Pour rencontrer fréquemment de nombreux investisseurs étrangers, je peux vous dire que, lorsqu'ils voient un milieu rural ou un centre urbain de qualité, leur *a priori* est plus que favorable. Nous avons donc la responsabilité de permettre le développement économique de notre Région. La prise de conscience qui s'opère actuellement nous permet d'agir avec plus de détermination encore. La Région wallonne entend apporter sa pierre à cet édifice.

Dans les semaines à venir, nous reviendrons vers vous pour soumettre à votre analyse un projet de décret fiscal relatif aux déchets, dont l'objectif final est une réduction maximale de leur production. Il sera suivi d'un décret sur les incivilités environnementales.

En conclusion, j'ajouterai qu'au nom du Gouvernement je vous ai adressé un message réaliste dans le langage de la franchise, sans hypocrisie, ni naïveté, mais avec une réelle ambition pour tous nos concitoyens.

L'ambition : de créer de l'activité, de donner sa chance à chacun, de cultiver l'excellence, de valoriser notre position stratégique et de soutenir un développement régional durable.

Certains se complairaient à analyser la Wallonie par le petit bout de la lorgnette. Notre Région est complexe et multiple. Elle mérite une analyse approfondie, une hiérarchie dans les priorités et un travail sans relâche.

Pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens, nous devons remporter, chez nous, une victoire décisive et faite de dynamisme et de progrès, de bien-être pour nos concitoyens ; une victoire qui nous redonne cette fierté d'être Wallon.

Elle est à notre portée.

Le premier rôle des Pouvoirs publics est de produire une dynamique dans laquelle il appartient à chacun d'exprimer ses talents et son audace. C'est ensemble, Gouvernement, Parlement, patrons, syndicats et autres acteurs wallons, que nous atteindrons les objectifs de dynamisme et de progrès.

Le redressement de la Wallonie s'adresse d'abord à nos concitoyens. C'est aussi notre meilleure réponse à la partie de la Flandre qui est demanderesse de nouvelles réformes. Le redressement de la Wallonie est la question de tous les acteurs qui y sont engagés, en vue de stabiliser le pays, car c'est l'avantage de tout le monde que d'avoir des régions voisines prospères.

Nous devons dire au monde entier : « Nous, Wallons, avons l'ambition de renouer avec la prospérité et la grandeur. Nous en avons les capacités et nous possédons les atouts pour le faire.

Nous ferons un maximum *maximorum*. »

Bien sûr, demain, comme toujours, les critiques du balcon se répandront avec le chiffre sombre, censé prouver que la Wallonie va toujours mal.

Je vous propose de leur répondre, en disant simplement : voilà ce que nous, Gouvernement, faisons pour y remédier. À ceux-là, nous demandons, en réplique, ce qu'il font, eux, pour que la Wallonie aille mieux.

Je vous remercie.

M. le Président. – Merci Monsieur le Ministre-Président. Le savoir-faire et le faire savoir sont importants. La discussion générale sur ce point aura lieu à 14 heures 30 minutes.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 7 JUILLET 1994 CONCERNANT L'AGRÈMENT DES INSTITUTIONS PRATIQUANT LA MÉDIATION DE DETTES (DOC. 502 (2006-2007) — Nos 1 À 8)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant le décret du 7 juillet 1994 concernant l'agrément des institutions pratiquant la médiation de dettes (Doc. 502 (2006-2007) — Nos 1 à 8).

Je souhaite rappeler aux Membres que conformément à l'article 50, alinéa 2 de la Loi spéciale de Réformes institutionnelles du 8 août 1980, les Membres du Parlement wallon qui ont exclusivement ou en premier lieu prêté serment en allemand ne peuvent participer au vote sur des matières communautaires.

Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale, le texte adopté par la Commission de l'Action sociale et de la Santé.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Procureur, Rapporteur.

M. Jean-Paul Procureur, Rapporteur. – En novembre dernier, le Gouvernement a adopté en dernière lecture le projet de décret modifiant le décret du 7 juillet 1994 concernant l'agrément des institutions pratiquant la médiation de dettes.

La Commission de l'Action sociale et de la Santé s'est réunie le 15 janvier pour examiner ce projet de décret.

Lors de la discussion générale, Mme la Ministre a d'abord rappelé que le surendettement était un problème social de premier ordre et que le volet curatif était actuellement peu opérationnel en Région wallonne.

Elle nous a ensuite présenté les modifications qui allaient intervenir à la suite du vote de ce projet de décret.

Pour reprendre ses termes, ce projet prévoit « une refonte du secteur ».

Ainsi, il est envisagé, sur le volet curatif, de professionnaliser le secteur, tout en ciblant sur une mission de prévention et de proximité basée sur des groupes d'appui chargés de mettre en place un travail de prévention secondaire et tertiaire. Le travail de prévention directe de sensibilisation est déjà réalisé par les services de médiation de dettes.

Toutefois, pour permettre aux médiateurs de dettes d'avoir un champ de pratique suffisant, le projet de décret prévoit une programmation qui tiendra compte des limites budgétaires afin d'éviter toute explosion incontrôlable et de permettre aux médiateurs de dettes d'acquérir suffisamment d'expérience dans des domaines de plus en plus complexes.

Notons encore que ce projet de décret ne renouvelle pas les écoles de consommateurs qui touchaient relativement peu la population qui est directement menacée par le surendettement, à savoir celle des travailleurs. Ce sera l'accompagnement des groupes d'appui qui intégrera la dimension de prévention de la rechute de surendettement, mission préalablement accomplie par les écoles de consommateurs. Les missions des groupes d'appui seront toutefois plus élargies que celles des écoles de consommateurs. En effet, ces groupes aideront les personnes sur base volontaire, de même qu'ils travailleront à la collecte d'informations sur l'évolution du secteur du surendettement.

Les missions de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement seront clarifiées.

J'en viens aux interventions des différents Commissaires.

Le Commissaire Neven s'est déclaré heureux d'entendre la Ministre parler de l'importance de la prévention. Selon lui la meilleure lutte contre le surendettement est d'éviter au plus grand nombre d'y tomber. Mais le « curatif » ne doit pas être oublié.

M. Thissen a attiré l'attention sur le surendettement dans le secteur agricole et précisé que le projet de décret prévoit qu'un agrément sans subside puisse être introduit pour des secteurs spécifiques. Le secteur ne sera sans doute pas demandeur d'une subside, mais il serait néanmoins important qu'un agrément puisse être obtenu et qu'une formation spécifique puisse être organisée.

Mme Simonis a constaté que le projet de décret répond aux attentes du secteur, pour qui la lutte contre le surendettement est un combat d'actualité. Les crédits en tout genre sont effectivement de plus en plus nombreux.

Mme Docq a rappelé le chiffre de 2% correspondant aux ménages wallons en situation de surendettement.

Mme Colicis a rappelé qu'une précarité grandissante est constatée dans les grandes villes, et qu'elle existe également dans les zones rurales : les personnes ne parviennent même plus à payer l'essentiel.

Selon Mme Colicis, quand une solution est recherchée, on se heurte souvent à la répartition des compétences entre le Ministre Antoine pour ce qui concerne le logement, et la Ministre Vienne pour ce qui concerne les Affaires sociales.

Mme Colicis a demandé aux deux Ministres de croiser leurs compétences en matière de médiation de dettes dans les sociétés de logement.

À l'occasion de la discussion générale, a aussi été rappelée la distinction entre pauvreté et surendettement. En effet, des personnes qui disposent d'un faible revenu peuvent ne pas être surendettées, tout comme des

personnes disposant d'un revenu élevé peuvent l'être. Il n'y a donc pas un lien direct entre la pauvreté et le surendettement. La moyenne des revenus des personnes surendettées est de 1.250 euros, cette somme représente plus qu'un minimex ou un revenu d'intégration.

Les services de médiation de dettes touchent environ 16.000 personnes. Les 2% de la population wallonne qui se trouvent en situation de surendettement représentent 52.000 personnes.

La Ministre Vienne a souligné que l'objectif de ce projet de décret est de professionnaliser et d'apporter un appui réel aux personnes surendettées.

Elle a rappelé que le budget, prévu à 240.000 euros en 2006, a été fixé à 878.000 euros, au budget initial 2007.

Le projet de décret permet ainsi de donner une colonne vertébrale à tout le secteur pour mener des actions plus efficaces, les moyens étant adaptés en conséquence dans le budget 2007. La logique n'est donc pas de diminuer les budgets, mais d'augmenter considérablement les moyens.

J'en viens aux propos émis par ma co-Rapportrice, Mme Docq.

Elle a relevé que Mme la Ministre apportait différentes précisions dans le cadre du débat. La notion de zone couvre, pour les services de médiation de dettes, une population d'environ 30.000 personnes, sans qu'il y ait pour autant obligation d'instaurer un service de médiation sur chacune de ces zones.

L'Observatoire du Crédit et de la lutte contre le surendettement se profile comme la référence en la matière. Il travaille d'ailleurs en étroite collaboration avec l'Union des Villes et Communes pour la mise en place de formations aux acteurs de terrains, essentiellement pour les CPAS.

Concernant les relations avec le Fédéral, Mme la Ministre a estimé que, s'il n'y a pas de coordination obligatoire, il serait intéressant de renforcer les échanges via une conférence interministérielle.

En matière de communication, Mme la Ministre a précisé qu'aucune campagne n'est prévue en ce sens. Il revient en effet aux opérateurs locaux de répercuter leur offre de services.

M. le Président. – Puis-je inviter les Ministres à écouter l'intervention de M. Procureur et permettre à Mme la Ministre d'écouter avec attention les propos tenus par le Rapporteur ?

M. Jean-Paul Procureur, Rapporteur. – À la question de savoir combien d'interventions ont lieu pour médiation de dettes, Mme la Ministre a regretté qu'il n'existe pas de centralisation en la matière. À ces interventions réalisées par les CPAS, il convient en effet d'ajouter celles qui sont pratiquées par les notaires, les huissiers de justice et les avocats.

Mme la Ministre a rappelé que le projet de décret a une portée générale et qu'il vise à traiter l'ensemble des situations de surendettement.

M. Neven a insisté, pour sa part, sur l'évolution des publics dans les sociétés de logements sociaux, passant d'une majorité issue du monde ouvrier à des publics se composant de familles éclatées disposant de revenus très faibles. Il pense donc que c'est parce que les personnes sont endettées qu'elles font la demande d'un logement social.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, puis-je également vous inviter à écouter avec attention les propos tenus par le Rapporteur ?

M. le Président. – Monsieur le Ministre, je ne peux accepter votre remarque. L'Orateur s'adresse non pas à moi, mais à la Ministre que vous perturbez. J'invite le Rapporteur à poursuivre son exposé.

M. Jean-Paul Procureur, Rapporteur. – Mme la Ministre, tout en rappelant qu'il est difficile de mesurer tous ces paramètres, a répondu qu'il pourrait être envisagé d'ajouter les guidances budgétaires organisées par les CPAS et de croiser ces informations.

Cette dernière intervention clôturait la discussion générale.

La Commission de l'Action sociale est ensuite passée à l'étude des articles, lesquels ont fait l'objet de quatre amendements de la majorité, et de deux amendements du Groupe MR.

L'ensemble du projet de décret ainsi amendé a été adopté par 7 voix et 2 abstentions.

Ceci clôt l'ensemble des discussions du projet de décret organisant les services de médiation de dettes en Région wallonne.

M. le Président. – Je remercie M. Procureur pour son Rapport. La parole est aux Commissaires qui le souhaiteraient.

Mme Isabelle Simonis (PS). – La lutte contre le surendettement est un défi de la société de consommation, auquel nous devons faire face. Il s'agit d'un combat pour les Socialistes. Aujourd'hui, le surendettement concerne plusieurs types de publics, allant de personnes qui disposent de revenus stables, mais qui ont des difficultés de gestion dans leur budget, à des personnes en situation de grande précarité, pour lesquelles payer l'essentiel constitue un combat permanent.

Nous saluons et soutenons le décret présenté par Mme la Ministre, non seulement parce qu'il vient renforcer les acteurs de terrain, mais également parce qu'il fixe des balises claires pour les actions à mener en la matière.

Les débats menés en Commission ont été intéressants à plus d'un titre. D'abord, parce qu'on a pu se rendre compte de la multiplicité des situations que le surendettement recouvre en Wallonie. Ensuite, parce qu'il n'existe pas de fatalité, aussi tragiques puissent parfois être les situations d'endettement.

Je voudrais insister sur un point qui me tient particulièrement à coeur : celui d'impliquer encore davantage les sociétés de logement dans la prévention du surendettement. Mon propos n'est pas d'en faire des associations de médiation de dette. Je pense simplement à une coordination et à un échange systématique entre les services administratifs de la SLSP et le CPAS de la Commune concernée.

Ce type de coopération renforcée pourrait agir comme un facteur déclenchant lorsque les locataires sociaux commencent à atteindre les limites de leurs budgets.

Autre point sur lequel je souhaite revenir : l'accès à des données statistiques. On l'a dit lors des débats, il n'est actuellement pas possible de recouper les différents acteurs qui conduisent à une situation de surendettement. En cause, la multiplicité des acteurs, sans doute, mais également le manque de centralisation des données statistiques. Mieux connaître les facteurs qui sous-tendent le surendettement doit permettre de mieux lutter contre ce qui est un réel problème de société.

Je voudrais terminer, en reprenant une idée émise en Commission et qui consiste à établir une coordination avec le Fédéral. Des domaines comme la Justice ou les Finances pourraient contribuer à mieux gérer le phénomène, que ce soit en amont, par la prévention ou en aval, par la médiation. Dans ce cadre, Madame la Ministre, une conférence interministérielle aurait toute sa raison d'être.

Ces éléments nous ont montré à nous, Parlementaires, qu'il ne fallait pas sous-estimer les effets néfastes que le surendettement peut avoir sur la vie quotidienne de nos concitoyens.

Mme Véronique Bidoul (MR). – Je souhaiterais aborder des questions plus précises : comment concilier cette volonté avec la programmation prévue par ce projet de décret ; en quoi le dispositif à l'examen permettra-t-il de mieux articuler, sur le plan local, le travail curatif et le travail préventif par rapport au dispositif des écoles de consommateurs ?

Madame la Ministre, vous nous parlez beaucoup de prévention dans les développements de ce projet de décret. Cette réforme est, en grande partie, justifiée par le fait que la mission « préventive » confiée aux écoles de consommateurs est « inefficace ». Un des trois axes de la réforme est même intitulé « réorganisation de la mission préventive ». Néanmoins, cette approche tranche pour le moins avec les propos que vous avez tenus en Commission de l'Action sociale, lors de l'examen du budget 2006, à la fin novembre 2005.

C'est à cette occasion que le budget alloué aux écoles de consommateurs a été supprimé sans autre forme de procès ni de concertation avec les institutions concernées. Cette suppression des crédits n'avait pas été

justifiée car cela permettait de « récupérer des moyens pour d'autres actions plus proactives pour le secteur ». Vous aviez indiqué, à l'époque, que « le bilan du projet « Ecole de consommateurs » est très mitigé ».

Un travail d'évaluation effectué, semble-t-il en 2004, et le sondage réalisé en juin 2005, révélait ainsi les points suivants : le dispositif de l'appel à projets mis en place engendre un subventionnement parsemé en matière de prévention et une surcharge administrative conséquente ; le nombre de personnes touchées par les actions est faible : 2.000 alors que le surendettement touche plus de 2% de la population wallonne ; le profil des personnes touchées ne correspond pas aux besoins de la politique de prévention en matière de surendettement : le public atteint actuellement est un public pris en charge, par ailleurs et par d'autres dispositifs d'insertion sociale/professionnelle.

Par ailleurs, les publics véritablement concernés par la problématique du surendettement ne participent pas au dispositif mis en place.

Eu égard à ce constat, vous aviez annoncé qu'il paraissait « inéluctable que le projet « Ecoles de consommateurs » devait être réorienté ». Néanmoins, vous aviez souhaité poursuivre et intensifier la politique en matière de lutte contre le surendettement, en conservant les moyens budgétaires qui y sont affectés.

À l'époque, M. Crucke s'était ému de la disparition brutale des écoles de consommateurs. Il notait que tous les moyens de la prévention avaient été supprimés et que, parallèlement, tous les moyens étaient concentrés dans la médiation, le « curatif ».

Logiquement, il pensait que c'est dans la prévention qu'il faut faire le travail. Si la prévention échoue, alors, on peut retourner dans la médiation.

À l'époque, vous aviez indiqué que la prévention ne ressortissait pas de ses compétences mais des compétences du pouvoir fédéral et que les moyens étaient donc concentrés dans les matières régionales.

Peu de temps après, le même discours a été tenu à Mme Dethier-Neumann, indiquant qu'en Région wallonne, la politique en matière de lutte contre le surendettement est essentiellement réparatrice. Ainsi, c'est dans ce cadre que le département subventionne trois dispositifs spécifiques :

- les opérateurs de première ligne : les services de médiation de dettes qui ont pour mission de soutenir et d'accompagner le public surendetté dans sa démarche de négociation avec les créanciers afin de mener à bien leur remboursement de dettes ;
- les opérateurs de deuxième ligne : les centres de référence qui ont pour mission de venir en aide aux services de médiation de dettes en matière d'aide juridique et pour des situations plus complexes ;
- l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement, qui est le centre d'étude et recherche statistique sur la problématique.

Le travail effectué sur le terrain par ces trois dispositifs est de plus en plus complexe. Il exige une professionnalisation affirmée et une remise en question constante des procédures mises en place. Il est clair, aujourd'hui, que ces trois organes doivent être renforcés. Par ailleurs, force est de constater que, pour mener une politique réparatrice cohérente et dynamique en Région wallonne, nous devons renforcer le travail curatif par des actions préventives intégrées aux dispositifs structurels et professionnels existants. La notion de prévention et de sensibilisation aux pièges de la consommation est une compétence strictement fédérale, gérée par Mme Freya Van Den Bossche, Vice-Première Ministre, Ministre du Budget et de la Protection de la Consommation.

Quid, dès lors de ce projet ? *In fine*, la prévention doit-elle être considérée comme une matière fédérale ou comme une matière régionale ? Une concertation a-t-elle été organisée avec la Ministre fédérale et/ou la Communauté française à ce sujet ?

En Commission, je vous ai posé un certain nombre de questions. J'avais également déposé quelques amendements. Mon impression, à la sortie de cette Commission, était un sentiment de travail bâclé, de méconnaissance de ce dossier : vous n'étiez pas en mesure de justifier les critères ayant servi de base à la programmation des centres, soit 1 par 30.000 habitants. Vous n'étiez pas davantage en mesure de me préciser le nombre de communes de plus de 30.000 habitants en Région wallonne. Quid, encore des zones rurales ?

Ce projet faisait montre d'une impréparation dont vous avez actuellement l'habitude. Je ne citerai comme exemple que l'extension du champ d'application du décret aux institutions publiques ou privées agréées pour

pratiquer la médiation dans le cadre de l'article 1675/17, § 1^{er} du Code judiciaire, laquelle a été effectuée suite à l'avis du Conseil d'État soulignant cette possibilité.

Vous introduisez une programmation alors que vous affirmez, en Commission, être dans une situation de sous-offre. Le Gouvernement n'a pourtant aucun moyen de susciter la création de centres dans certains endroits précis.

Enfin, ce texte comporte une série de points qui vont à l'encontre même des principes de la simplification administrative.

Enfin, la majorité a dû déposer quatre amendements pour corriger un décret qui ne comptait que 13 articles.

Je dépose, pour finir, trois amendements.

Le premier vise, à l'article 5 du projet de décret, à remplacer le dernier alinéa par le texte suivant : « Les critères de calcul de la partie variable des subventions tiennent compte de critères quantitatifs et qualitatifs tels que l'organisation de permanences d'accueil et d'information hors rendez-vous, la décentralisation, la charge de travail (nombre et importance des dossiers traités), ou encore la formation continuée du personnel. »

Il s'agit de préciser, dans le décret, les critères de calcul des subventions.

Le second amendement concerne l'article 7 et vise à remplacer le deuxième alinéa par le texte suivant : « Cet organisme a pour missions :

- la centralisation des données économiques, sociales et juridiques se rapportant directement ou indirectement au crédit en général et au surendettement ;
- l'analyse systématique de ces données, en vue d'en dégager les caractéristiques et de permettre la compréhension des situations de surendettement ;
- l'étude pluridisciplinaire du phénomène du surendettement et de son évolution, dans un cadre tant socio-économique que juridique ;
- la diffusion de toute étude dans le domaine du crédit et du surendettement, ainsi que l'organisation de campagnes d'information, de prévention et d'éducation ;
- toute action de formation dans le domaine du crédit et de l'endettement, en particulier, la formation des médiateurs de dettes. »

L'objectif est de faire coller le texte du décret au libellé des missions de cet organisme tel qu'elles sont prévues dans ces statuts.

Enfin, à l'article 11ter, § 1^{er} *in fine* sub article 47 du projet à l'examen, il s'agit d'ajouter la phrase suivante : « Il remettra, en outre, d'initiative ou à la demande, un avis sur toute initiative décrétole ou réglementaire en matière de médiation de dettes. »

L'amendement vise à octroyer à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement un droit d'avis sur la législation en création concernant la médiation de dettes.

Les trois amendements visent, en général, une clarification et une simplification administrative.

M. Jean-Paul Procureur, Rapporteur. – Je souhaite rappeler que la Région wallonne a été la première entité fédérée à se doter d'un décret en matière de lutte contre le surendettement.

Notre Région sait que le surendettement ne doit pas être considéré comme un phénomène anodin et qu'il doit être combattu avec des outils efficaces.

Le décret du 7 juillet 1994 avait d'ailleurs ainsi donné une impulsion nouvelle à la lutte contre le surendettement des particuliers, en définissant les conditions requises pour pratiquer la médiation de dettes.

Le nombre important de services agréés a permis à beaucoup d'accéder à la médiation et de recevoir l'aide nécessaire.

La problématique du surendettement en Région wallonne reste cependant préoccupante. Elle requiert, par conséquent, toute notre attention.

À côté des institutions agréées pour la médiation de dettes, sont apparus les centres de référence, l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement et, plus récemment, les écoles de consommateurs.

Le projet de décret qui nous est aujourd'hui soumis propose de réformer le cadre légal actuel de la politique de lutte contre le surendettement au niveau de notre Région.

Dès 2004, la Cour des Comptes avait soulevé certaines incohérences, que ce projet de décret souhaite rectifier.

Mme la Ministre nous l'a annoncé, ce projet de décret a pour objectif de recentrer les moyens consacrés aux écoles de consommateurs vers des institutions mieux à même d'articuler sur le plan local, le travail curatif et le travail préventif.

Il s'agit donc bien d'une forme de professionnalisation de la prévention qui est aussi source de plus grande efficacité.

Cette concentration de moyens induit aussi une rationalisation des dispositifs ainsi que, à terme, une simplification administrative, tant pour les institutions agréées qui ont organisé une école de consommateurs que pour l'administration régionale.

L'étude menée par l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement sur le surendettement en Région wallonne permet de mettre certains éléments en avant.

Ainsi, le profil socio-économique des ménages qui fréquentent les services de médiation de dettes indique une précarité qui confirme une situation d'inégalité face au surendettement. Celle-ci s'appréhende par rapport à l'emploi, la situation familiale et les ressources des ménages :

- 7,5% des demandeurs sont sans diplôme, et 12,7% ont terminé leurs études primaires ; 39,1% ont uniquement achevé le cycle secondaire inférieur ;
- dans 85% des cas, les ménages bénéficient de revenus de remplacement ;
- pour 69,2% des ménages, les revenus sont inférieurs à 1.500 euros et 34,9% ont moins de 1.000 euros.

La principale cause de surendettement est bien évidemment la course à la consommation. Nous sommes, chaque jour, inondés d'offres de crédits, souvent trop facilement accordés et avec des taux d'intérêt vertigineux lorsqu'on les calcule sur l'année.

Il est bien sûr important de pouvoir faire du commerce, mais il ne faut pas confondre commerce et arnaque. Avec certains crédits faciles, nous sommes malheureusement dans le domaine de l'arnaque.

Au-delà des chiffres, il est surtout important de souligner que le surendettement d'aujourd'hui touche tous types de public et que la population wallonne s'endette désormais, non seulement pour assouvir des besoins consuméristes, mais aussi, et ceci est plus grave, pour subvenir aux besoins vitaux du quotidien.

La situation du surendettement en Région wallonne exige donc une restructuration de fond dans laquelle le travail curatif doit être renforcé et accompagné d'un travail préventif de qualité.

Le projet de décret qui nous est soumis aujourd'hui va sans aucun doute dans ce sens-là.

Mme Christiane Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – J'exprime tout d'abord la satisfaction de voir que ce texte va être voté par votre Assemblée.

Je vous remercie pour les débats constructifs qui ont eu lieu.

Le texte répond exactement à mes attentes.

Lorsqu'on rate une cible, cela n'est jamais la faute de la cible.

Notre objectif, ce sont les personnes surendettées. Il peut s'agir de « Monsieur et Madame tout le monde » dans divers publics. Mme Simonis et M. Procureur ont donné des indications précises à cet égard.

Il importait de concentrer les moyens publics vers ceux qui en ont le plus besoin.

La professionnalisation est également un élément qui se situe au coeur de cette réforme. À ce sujet, notamment, il était important que les juristes, dans les centres de médiation, puissent passer à temps plein.

Il était également nécessaire d'avoir une programmation cohérente en adéquation avec la couverture territoriale. Il ne devrait pas, en effet, y avoir de discrimination à cet égard.

Le troisième élément est relatif à la simplification administrative. Cet élément se situe également au coeur de la réforme.

Ce projet constitue réellement une amélioration fondamentale dans le secteur.

Un dernier mot sur la prévention. Il ne s'agit pas de faire de la prévention tous azimuts, mais bien de manière ciblée. Il s'agit également de faire en sorte qu'une personne sortie du surendettement n'y retombe pas.

EXAMEN DES ARTICLES

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret.

ARTICLES 1 À 4

M. le Président. – Les articles de 1 à 4 sont adoptés.

ARTICLE 5

M. le Président. – À l'article 5, Mme Bidoul et Consorts ont proposé, après approbation du rapport, un amendement (Doc. 502 (2006-2007) — N° 9 — amendement n° 1).

Le vote sur l'amendement et l'article sont réservés.

ARTICLE 6

M. le Président. – L'article 6 est adopté.

ARTICLE 7

M. le Président. – À l'article 7, Mme Bidoul et Consorts ont proposé, après approbation du rapport, deux amendements (Doc. 502 (2006-2007) — N° 9 — amendement n°s 2 et 3).

Les votes sur les amendements et l'article sont réservés.

ARTICLES 8 ET 9

M. le Président. – Les articles 8 à 13 sont adoptés.

Nous voterons demain sur les amendements, les articles réservés et l'ensemble du projet de décret.

PROJET DE DÉCRET PORTANT RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE 2000 (DOC. 508 (2006-2007) — N°s 1 ET 2)

PROJET DE DÉCRET PORTANT RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE 2001 (DOC. 479 (2006-2007) — N^{os} 1 ET 2)

PROJET DE DÉCRET PORTANT RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE 2002 (DOC. 480 (2006-2007) — N^{os} 1 ET 2)

PROJET DE DÉCRET PORTANT RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE 2003 (DOC. 481 (2006-2007) — N^{os} 1 ET 2)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen des projets de décret suivants :

- le projet de décret portant règlement définitif du budget de la Région wallonne pour l'année 2000 (Doc. 508 (2006-2007) — N^{os} 1 et 2) ;
- le projet de décret portant règlement définitif du budget de la Région wallonne pour l'année 2000 (Doc. 479 (2006-2007) — N^{os} 1 et 2) ;
- le projet de décret portant règlement définitif du budget de la Région wallonne pour l'année 2000 (Doc. 480 (2006-2007) — N^{os} 1 et 2) ;
- le projet de décret portant règlement définitif du budget de la Région wallonne pour l'année 2000 (Doc. 481 (2006-2007) — N^{os} 1 et 2).

Ces projets de décret ayant fait l'objet d'un examen commun en commission, je vous propose d'en débattre conjointement.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à Mme Tillieux, Rapporteur.

Mme Eliane Tillieux, Rapporteur. – Vu le caractère formel et très technique de ces différents projets de décret, je m'en réfère à mon Rapport écrit.

M. le Président. – Je cède la parole à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Si vous le permettez, je vous dirai simplement que nous avons là toute une série de ratifications de comptes de la Région wallonne. Cela s'inscrit dans l'engagement que nous avons pris de résorber le retard que nous connaissions en la matière. Comme l'a dit Mme Tillieux, il s'agit d'un acte technique. Nous avons pris un engagement et nous le concrétisons.

EXAMEN DES TABLEAUX BUDGÉTAIRES ET DES ARTICLES

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de passer à présent à l'examen des tableaux budgétaires et des articles du dispositif du projet de décret n^o 508.

TABLEAUX BUDGÉTAIRES

M. le Président. – Nous commençons par l'examen des tableaux budgétaires.

Les tableaux budgétaires sont adoptés.

Nous passons maintenant à l'examen des articles du projet de décret.

ARTICLES 1 A 81

M. le Président. – Les articles 1 à 81 sont adoptés.

Nous voterons demain sur l'ensemble du projet de décret.

TABLEAUX BUDGÉTAIRES

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des tableaux budgétaires et des articles du dispositif du projet de décret n° 479.

Nous commençons par l'examen des tableaux budgétaires.

Les tableaux budgétaires sont adoptés.

Nous passons à présent à l'examen des articles du projet de décret.

ARTICLES 1 A 44

M. le Président. – Les articles 1 à 44 sont adoptés.

Nous voterons demain sur l'ensemble du projet de décret.

TABLEAUX BUDGÉTAIRES

M. le Président. – Je vous propose de passer à présent à l'examen des tableaux budgétaires et des articles du dispositif du projet de décret n° 480.

Nous commençons par l'examen des tableaux budgétaires.

Les tableaux budgétaires sont adoptés.

Nous passons à présent à l'examen des articles du projet de décret.

ARTICLES 1 A 44

M. le Président. – Les articles 1 à 44 sont adoptés.

Nous voterons demain sur l'ensemble du projet de décret.

TABLEAUX BUDGÉTAIRES

M. le Président. – Je vous propose de passer à présent à l'examen des tableaux budgétaires et des articles du dispositif du projet de décret n° 481.

Nous commençons par l'examen des tableaux budgétaires.

Les tableaux budgétaires sont adoptés.

Nous passons à présent à l'examen des articles du projet de décret.

ARTICLES 1 A 44

M. le Président. – Les articles 1 à 44 sont adoptés.

Nous voterons demain sur l'ensemble du projet de décret.

PROPOSITION DE DÉCRET VISANT LA CRÉATION D'UN FONDS POUR LES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX ET LES PARTENARIATS AVEC LA RÉGION WALLONNE, DÉPOSÉE PAR MM. JEHOLET ET CONSORTS. (DOC. 456 (2005-2006) — N^{os} 1 ET 2)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret visant la création d'un fonds pour les investissements communaux et les partenariats avec la Région wallonne, déposée par MM. Jeholet et Consorts (Doc. 456 (2005-2006) — N^{os} 1 et 2).

Je vous signale que cette proposition de décret a fait l'objet d'un rejet en commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à Mme Colicis, Rapporteur.

Mme Ingrid Colicis, Rapporteur. – La Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique s'est réunie à trois reprises, en octobre 2006, décembre 2006 et janvier 2007 afin d'examiner cette proposition de décret.

M. Jeholet a précisé qu'il souhaitait créer un fonds qui rassemblerait tous les crédits régionaux actuellement éparés, dévolus aux communes, hors enveloppe du Fonds des Communes. Il serait constitué des ressources dévolues aux travaux subsidiés et de différents crédits à destination des communes dans le cadre du partenariat que la Région souhaite mener avec elles. Pour les travaux subsidiés, M. Jeholet faisait remarquer que les communes bénéficieraient d'un droit de tirage sur la part de ce nouveau fonds affecté aux travaux d'investissements d'intérêt local.

Le Député Paul Furlan a déclaré qu'il était essentiel que la Région puisse inciter les communes à agir dans les domaines parfois délaissés.

M. le Ministre Courard a déclaré qu'un nouveau décret sur les travaux subsidiés venait d'être voté. Il a souligné que ce décret permettait au Gouvernement de fixer des priorités comme le choix des matériaux, la mobilité ou encore les économies d'énergie. Il a rappelé qu'il s'agissait d'éléments importants par rapport auxquels la Région doit disposer du pouvoir de les imposer.

La proposition de décret a été rejetée par 8 voix contre 4.

M. le Président. – Je cède la parole à M. Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Je ne vais pas revenir sur ce que vient de dire Mme Colicis. L'objectif de cette proposition de décret va dans le sens de plus de transparence et d'objectivité en matière de gouvernance publique.

L'objectif était, en réalité, double : objectiver les décisions du Gouvernement et permettre aux communes une certaine autonomie en matière de planification des travaux.

Je regrette que cette proposition ait suscité si peu d'enthousiasme car elle allait dans le bon sens.

Cette proposition de décret s'inspirait, dans sa première partie du moins, d'une proposition de décret de M. Antoine présentée lors de la précédente législature. Il envisageait également la création d'un fonds affecté aux travaux d'intérêt local. Je partageais son analyse.

Je regrette que ma proposition n'ait pas été suivie, y compris par certains membres de la majorité.

Je pense notamment, Monsieur le Ministre Daerden, à ce qui pourrait être accompli en matière d'infrastructures sportives. C'est bien d'avoir un cadastre, Monsieur le Ministre, mais certaines communes sont privilégiées en fonction de leur couleur politique.

La deuxième partie de ma proposition de décret concerne le renforcement du partenariat entre le Gouvernement wallon et les Communes. Il faut poursuivre l'impulsion donnée par le Gouvernement dans de nouvelles politiques. Pour cela, il est impératif d'établir des critères précis et de mettre sur pied un comité de gestion qui évalue l'action du Gouvernement. Si le Gouvernement s'écarte d'une certaine ligne, il devrait être tenu de le motiver.

Monsieur le Ministre fait preuve d'un certain culot, lorsqu'il affirme que le Gouvernement a objectivé les critères. Ce n'est pas encore le cas. Il faut prendre de la hauteur, positiver, comme le dit Monsieur Di Rupo ! Changeons alors les pratiques du passé et faisons le pari de la bonne gouvernance et de la transparence en matière d'utilisation des deniers publics.

M. le Président. – Je cède la parole à M. de Lamotte.

M. Michel de Lamotte (cdH). – La proposition de décret de M. Jeholet émane effectivement d'une proposition de décret présentée par M. Antoine sous la précédente législature, qui concernait les droits de tirage.

Le droit de tirage a toujours été défendu et nous souhaitons que les critères objectifs soient mis en place. Le Ministre Antoine y est d'ailleurs favorable et entend inscrire cette question dans le cadre du financement global des communes. Nous y reviendrons donc au moment de l'analyse de celui-ci.

M. le Président. – La parole est à Mme Colicis.

Mme Ingrid Colicis, Rapporteur. – Le droit de tirage. Voilà un thème qui semble faire l'unanimité auprès des Municipalistes. J'ai pourtant l'impression que certains ne se rendent pas compte des implications d'un tel système, dont l'arbre des avantages, notamment en matière d'autonomie, cache bien souvent la forêt des inconvénients.

Ainsi, la proposition de décret présentée par M. Jeholet a pour objectif de regrouper, dans un seul fonds, toute une série de crédits actuellement consacrés à des matières particulières. Cette politique ne cherche en rien à nuire à l'autonomie des communes, mais poursuit plutôt un but incitatif en vue d'encourager les communes à investir dans les domaines parfois délaissés, faute de moyens : sécurité routière, informatique, ou encore notamment la mobilité. En outre, ces crédits permettent tant des investissements qu'une politique relativement uniforme sur l'ensemble du territoire wallon.

La Flandre, souvent citée en exemple dans cet hémicycle, opère actuellement une marche arrière dans sa politique de subsides aux Communes. En effet, après avoir instauré le mécanisme de l'enveloppe financière par commune et selon des critères « objectifs », la Flandre a veillé à viser l'ensemble des politiques de subsides régionaux et a maintenu une tutelle sur les actes relatifs aux marchés publics. Elle a surtout dû, au bout de quelques années d'application du décret, recréer des politiques de subsides, hors droits de tirage et budgétiser à nouveau des crédits dédiés, notamment en matière de sécurité routière.

Bien évidemment, et cet argument est fréquemment utilisé lorsqu'il s'agit du droit de tirage, il reste le problème du politiquement visible. Le risque est grand, en effet, de voir des Communes investir des sommes considérables dans des grands travaux à visibilité politique importante, au détriment de missions bien plus essentielles mais, hélas moins visibles, comme le réseau d'égoûtage.

Il nous faut également préciser que la politique des droits de tirage risque de créer une discrimination entre les Communes. Celles qui sont en bonne santé financière pourront allègrement investir, alors que les autres n'auront peut-être pas les moyens, malgré leur droit de tirage, de réaliser des travaux importants. D'où le risque d'une Wallonie à deux vitesses et le problème de savoir ce qu'il adviendra des sommes non distribuées.

Enfin, des problèmes risqueraient également de se poser pour les travaux urgents et imprévisibles, par exemple, à la suite d'inondations. Quid des Communes qui auraient déjà épuisé leur enveloppe ?

En conclusion, je citerai M. Charles Michel qui, lorsqu'il était Ministre des Affaires intérieures, disait qu'« il était important que le Gouvernement puisse conserver le levier budgétaire pour inciter les communes à mener, à l'avenir, des politiques cohérentes, notamment en termes de voiries, d'égouttage ou d'éclairages publics ».

C'est pour ces raisons que nous ne voterons pas cette proposition de décret.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Courard.

M. Philippe Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Je m'inscris dans l'argumentaire de M. de Lamotte et de Mme Colicis. Il revient à la Communauté wallonne de donner une impulsion dynamique et de poursuivre dans cette voie. Mais ce qui m'importe, c'est que les Communes reçoivent correctement leur dû et qu'on évite les écueils du passé, à savoir la distribution de primes en fonction d'amitiés politiques, plus que par la nature des projets.

On permet donc à la Région wallonne de perpétuer la ligne directrice du passé et d'octroyer des subsides en fonction de priorités et de critères objectifs de population, de kilomètres de voirie — élément essentiel dans les plans triennaux -, des revenus moyens par habitant. Ce dernier critère favorisera ainsi les Villes et les Communes qui ont les plus grandes difficultés de recettes dues aux revenus bas de leurs habitants.

Il est clair qu'il faut jouer le jeu. Certaines Communes ayant reçu des subsides dans le passé, vont en perdre. C'est le cas de la Commune d'Hotton. D'autres, qui n'avaient pas grand chose, vont en recevoir.

M. le Président. – M. Jeholet, vous avez la parole pour une réplique.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – On parle de l'aspect compliqué des droits de tirage. Or, ce droit concerne uniquement le premier volet de la proposition, à savoir les travaux subsidiés. Bien entendu, l'important c'est que les Communes reçoivent leur dû. Ce qui est dérangent, par contre, c'est de voir que certaines d'entre elles n'ont pas reçu leurs subsides alors que leur projet était pourtant réellement importants.

M. le Président. – La discussion générale est close. Nous voterons demain sur cette proposition de décret.

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT L'ARTICLE L 4142-9 DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION POUR PROTÉGER LA CONFIDENTIALITÉ DU CHOIX POLITIQUE DE L'ÉLECTEUR, DÉPOSÉE PAR M. PETITJEAN (DOC. 473 (2006-2007) — Nos 1 ET 2)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret modifiant l'article L 4142-9 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation pour protéger la confidentialité du choix politique de l'électeur, déposée par M. Petitjean (Doc. 473 (2006-2007) — Nos 1 et 2).

Je vous signale que cette proposition de décret a fait l'objet d'un rejet en Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique.

Il a été convenu que nous suspendions nos travaux à midi.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. Michel de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, puis-je vous rappeler qu'il avait été décidé que le point 10 de l'ordre du jour serait discuté ce matin.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Je souhaiterais revenir sur le point 9 de ce même ordre du jour qui ne me prendra pas plus d'un quart d'heure.

M. le Président. – Mme Pary-Mille, vous avez la parole.

Mme Florine Pary-Mille, Rapporteur. – Monsieur le Président, je m'en tiens au Rapport écrit.

M. Charles Petitjean (FN). – Monsieur le Président, je souhaiterais intervenir sur cette proposition de décret.

M. le Président. – Vous avez la parole.

M. Charles Petitjean (FN). – C'est la protection de la confidentialité du choix politique de l'électeur qui a motivé ma proposition de décret, et ce, en raison des cafouillages survenus lors des précédentes élections communales d'octobre 2006.

Il est plus qu'évident que les Présidents de bureau principal ont eu des interprétations plus que divergentes, notamment dans l'attribution des sigles et numéros, mais, surtout, dans le devoir de réserve et de confidentialité.

On est allé bien au-delà de la simple vérification, par deux Conseillers communaux sortants, de l'authenticité et de la régularité des listes : actes de présentation de certains électeurs photocopiés, visites domiciliaires organisées sans tenir compte de la confidentialité du choix du citoyen, pression sur les signataires pour qu'ils retirent leur signature avec des promesses ou des menaces, attaques odieuses contre les candidats de ces listes.

Le FN n'est pas le seul à dénoncer ce scandale antidémocratique.

D'autres ont dénoncé ces faits. La Ville de Mons était visée, dès lors que tout y a été photocopié.

Le FN a eu la naïveté de croire que le dépôt de cette proposition de décret allait réunir les défenseurs de la liberté d'expression. Le rejet de celle-ci en Commission est la preuve que les réels démocrates sont muets lorsqu'il s'agit de poser un acte hautement citoyen.

M. Philippe Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Je n'ai pas de commentaire à formuler.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter demain sur l'article unique et l'ensemble de la proposition de décret.

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 5 JUILLET 1990 RELATIF AUX AIDES ET AUX INTERVENTIONS DE LA RÉGION WALLONNE POUR LA RECHERCHE ET LES TECHNOLOGIES, DÉPOSÉE PAR MM. DE LAMOTTE ET CONSORTS (DOC. 512 (2006-2007) — N^{os} 1 ET 2)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret modifiant le décret du 5 juillet 1990 relatif aux aides et aux interventions de la Région wallonne pour la recherche et les technologies, déposé par MM. de Lamotte et Consorts (Doc. 512 (2006-2007) — N^{os} 1 et 2).

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Langendries, Rapporteur.

M. Benoît Langendries, Rapporteur. – Avec votre accord, Monsieur le Président, je m'en référerai à mon Rapport écrit.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon, la proposition de décret qui vous est soumise aujourd'hui a pour objectif d'améliorer le fonctionnement des aides à la recherche et au développement.

Dans l'état actuel de la législation wallonne, la Région peut octroyer des subventions pour les projets de recherche de base, mais ne peut octroyer que des avances récupérables quand il s'agit de recherche appliquée. La différence est majeure : la subvention reste acquise à l'entreprise, quoiqu'il arrive, tandis que l'avance est récupérable par la Région, en cas de réussite commerciale du projet de recherche appliquée, et ne l'est pas en cas d'échec.

Les PME, en particulier, supportent difficilement l'incertitude inhérente aux avances, dès lors qu'elles ignorent, durant plusieurs années parfois, si elles ont ou non une dette envers la Région wallonne.

La présente proposition de décret contribue à la mise à disposition d'instruments financiers adéquats au profits des entreprises, ce qui devrait contribuer à les inciter à consacrer davantage de moyens à la recherche. En effet, les entreprises des pôles de compétitivité pourront utiliser, à leur choix, soit les avances récupérables, soit les subventions pour les projets de recherche industrielle ou d'activité pré-concurrentielle sélectionnés par le Gouvernement et ce, y compris pour les projets relatifs au premier appel à projet.

Elle répond au souhait des entreprises des pôles de compétitivité, exprimé en septembre 2006, par la voix de leurs présidents et vice-présidents.

Le régime d'aide prévu par la proposition de décret a, en outre, été validé par la Commission européenne.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Nous avons perdu beaucoup de temps, plus d'un an et demi après le lancement du plan Marshall. Les entreprises qui participent à un pôle de compétitivité n'ont toujours pas la possibilité de choisir entre l'octroi d'une subvention ou d'une avance récupérable. En effet, le Gouvernement wallon a complètement fait abstraction de cette possibilité lors de la rédaction du Plan Marshall.

Or, les Présidents des pôles de compétitivité ont fait part de cette problématique en février 2006 à la Ministre Simonet. Le Gouvernement wallon aura donc mis plus d'un an pour acter une disposition majeure pour l'essor des projets recherche sélectionnés dans le cadre des pôles de compétitivité.

La Majorité a été plus rapide pour créer l'Agence de Stimulation Economique et l'Agence de Stimulation Technologique !

Après avoir perdu tant de temps, la Majorité annonce qu'elle veut désormais aller vite. En effet, le premier appel à projet est déjà clôturé et le deuxième est en cours. Dès lors, elle privilégie la démarche parlementaire.

Il apparaît pourtant que la démarche adoptée ne vise qu'à éviter l'avis du Conseil d'État.

La proposition de décret sur la table introduit les concepts de « recherche industrielle » et « d'activité de développement préconcurrentiel » dans le décret « Recherche » du 5 juillet 1990.

Cependant, ces deux définitions sont désuètes depuis le 30 décembre 2006, date à laquelle la Commission européenne a publié le nouvel encadrement communautaire des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation.

En effet, ces deux termes, « recherche industrielle » et « activité de développement préconcurrentiel », font référence à l'encadrement des aides d'État à la recherche et au développement arrêté en 1996 par la Commission européenne.

Or, dans le nouvel encadrement publié le 30 décembre 2006, on parle désormais de « recherche fondamentale », de « recherche industrielle » et de « développement expérimental ».

Ces changements fondamentaux demandent donc de revoir et d'adapter l'entièreté du décret du 5 juillet 1990, et non de le toiletter avec quelques rustines pour aller vite et ne plus fâcher les membres des pôles de compétitivité, qui ont fait part de leur mécontentement à la presse en août dernier.

Outre l'adaptation de l'entièreté du décret « Recherche » au nouvel encadrement européen, la proposition de décret déposée le 14 décembre 2006 par les chefs de Groupe de la Majorité, aurait pu être rapidement remaniée.

En effet, cette proposition ne comporte que trois articles. Dès lors, la Majorité aurait pu aisément modifier les définitions reprises dans le texte déposé et les adapter aux nouvelles définitions arrêtées par la Commission européenne. Pourquoi ne l'a-t-elle pas fait ?

De la sorte, la proposition de décret déposée par la Majorité ne fait qu'installer un régime transitoire de quelques mois avant que le Gouvernement wallon ne se décide réellement à prendre ce dossier à bras-le-corps et réformer, comme il se doit, le décret recherche.

Dès lors, même si nous pouvons être d'accord sur le fond de la proposition déposée, le MR est contre la méthode adoptée par la Majorité.

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Je m'en réfère aux propos que j'ai tenus en Commission.

Nous avons agi avec la célérité requise.

Il est exact que le nouvel encadrement communautaire des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation entraînera la modification des textes. Toutefois, cela ne rend pas ceux-ci caducs.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de passer à l'examen des articles.

EXAMEN DES ARTICLES

ARTICLES 1 À 4

M. le Président. – Les articles 1 à 4 ont été adoptés.

Nous voterons, demain, sur l'ensemble de la proposition de décret.

Je vous propose de suspendre nos travaux jusque 14 heures 30 minutes. Nous reprendrons par la discussion générale sur la communication du Gouvernement sur l'état de la Wallonie.

- La séance est suspendue à 12 heures 09 minutes.

- La séance est reprise à 14 heures 35 minutes.

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT SUR L'ETAT DE LA WALLONIE (SUITE)

M. le Président. – La séance est reprise.

En Conférence des présidents, il a été convenu qu'un intervenant s'exprimerait par Groupe politique. La parole est à M. Kubla, Président du Groupe MR.

M. Serge Kubla (MR). – Monsieur le Ministre-Président, ma première réaction à votre discours fut l'étonnement. Je pensais que vous alliez faire le point à mi-législature, et envisager uniquement ce qui avait été fait depuis 2004.

Vous avez considérablement élargi la période, en remontant très loin.

Nous avons entendu des propos flatteurs sur ce qui avait été fait, lorsque nous étions dans la Majorité. Cela a dû faire bondir M. Antoine qui, à cette époque, se trouvait dans l'Opposition et fustigeait ce que nous faisons.

Les temps ont donc bien changé et je suis maintenant presque accusé de porter un regard plus cruel sur la réalité de notre Région.

Certains aspects m'ont encore fait plaisir, étant donné la polémique de ces derniers jours.

Il ressort de votre discours qu'une série de choses que nous avons mises en oeuvre constituent toujours les piliers de certaines politiques de ce Gouvernement. Je pense, notamment, à la politique aéroportuaire ou à la coupole PME. Je pourrais poursuivre cette énumération.

Je suis fier d'avoir appartenu à cette équipe qui a pu toujours surmonter, faut-il le préciser, les périodes difficiles.

Il y avait, à l'époque, un esprit nouveau. Cela ne semble plus être contesté aujourd'hui et je suis heureux de constater que M. Antoine a rejoint maintenant cette analyse.

Ceci étant dit, le discours que vous avez tenu aurait pu être fait devant l'Union Wallonne des Entreprises. Vous auriez été applaudi, ce qui ne serait pas forcément le cas, si vous le teniez le 1^{er} mai devant vos militants.

Je ne vais pas intervenir à nouveau sur l'emploi. Nous connaissons tous cette triste et dure réalité. Résorber le chômage est une priorité politique pour tous, faut-il le souligner.

Je me permets de souligner que vous avez oublié certains indicateurs.

Vous avez évoqué la question de la relance de l'économie.

À ce propos, vous avez effectué une comparaison avec le budget fédéral.

Vous estimez que nous ne disposerions pas de toutes les grandes clés en la matière. Je ne suis pas sûr que des secteurs comme la justice, par exemple, aient une influence sur l'avenir de notre économie. Je pense donc que votre comparaison est quelque peu arbitraire.

Par ailleurs, le cdH a tendance à dire que cela ne va pas au niveau fédéral, où il se trouve dans l'Opposition.

Il ne faut pourtant pas oublier les importantes mesures prises au niveau fédéral qui ont des répercussions bénéfiques pour notre Région.

Je pense ainsi, notamment, au système des intérêts notionnels ou à la déduction pour capital à risque. Il y a, ensuite, l'ISOC, revu à la baisse, ainsi que la diminution des charges sociales pour le travail en équipe. Je ne suis pas exhaustif. Il faut souligner que ces mesures s'appliquent chez nous et sont bénéfiques pour notre économie.

Le Premier Ministre a défendu à l'étranger certaines mesures fiscales ayant pour but de promouvoir les investissements. Notre Région était représentée à ces occasions.

Il existe d'autres avancées, par exemple en matière de bio-carburants. Je pense notamment à l'usine qui va être créée à Wanze.

Il y a encore un bonus de 500 euros pour tout jeune qui commence à travailler, outre le bonus « tutorat ».

Je pourrais allonger cette liste. L'actuel Gouvernement fédéral a donc pris une série de mesures qui sont bonnes pour nos entreprises. Le PS est représenté dans le Gouvernement fédéral. Lorsque le cdH critique ce Gouvernement fédéral, il critique donc également son partenaire au niveau de notre Région.

Après cette mise au point, je voudrais aborder les différents thèmes que vous avez évoqués dans votre discours, mais surtout ceux dont vous avez oublié de parler.

Vous avez parlé du budget de la Région wallonne et des points positifs qui le concernent. M. Daerden n'est malheureusement pas là, l'heure justifie peut-être son absence.

M. Christophe Collignon (PS). – Vous n'êtes pas souvent présent l'après-midi !

M. Serge Kubla (MR). – Je regrette l'absence de M. Daerden car nous avons eu un excellent débat budgétaire avec lui. Il était le seul Ministre, présent ce jour-là. Nous avons débattu, Monsieur le Ministre-Président, de votre budget, et évoqué une fausse situation d'aisance que vous croyez liée aux bonnes performances de la Wallonie. Or, cette situation dépend, en grande partie, de la rentrée des impôts régionaux. Je pense à la DLU qui a eu un effet tout à fait positif et aux droits de donation que vous avez enfin acceptés. L'argent est rentré dans les caisses de la Région wallonne bien plus que nous l'avions imaginé. Cela démontre que, lorsqu'un impôt est raisonnable, les citoyens le paient. Cela a eu pour conséquence un triplement des recettes.

La deuxième raison de cette situation d'aisance budgétaire est, en réalité, l'appauvrissement de la Wallonie. Vous ne l'avez pas évoquée. Or, par l'application d'une règle mathématique comptable, pour compenser le

différentiel entre la Flandre et la Wallonie, la première devenant de plus en plus riche et la deuxième de plus en plus pauvre, la Région wallonne a reçu 200 millions d'euros supplémentaires. Cela a contribué à améliorer notre situation financière, dont l'aisance n'est donc qu'artificielle. M. Daerden l'a reconnu. La dette reste élevée en valeur absolue. M. Daerden l'a bien expliqué : le budget est en hausse, mais la dette est toujours bien là. Certes, je me réjouis que, pour la première fois, 70 millions d'euros ont été consacrés à la diminution de la dette, mais il faut en voir la réelle cause.

Regardez les chiffres des CPAS, de l'Union européenne et de la Banque nationale. Tous ces indicateurs sont préoccupants, ils démontrent l'appauvrissement de la Wallonie. Davantage de Wallons sont en rupture de crédit, ils adressent une demande au CPAS ou cherchent à se réinsérer à travers différents parcours. Ayons le courage de mettre tous les indicateurs sur la table, et pas seulement ceux qui sont positifs. Cet indicateur de la pauvreté existe bel et bien. Cela doit vous préoccuper en tant que premier Socialiste. Vous auriez dû en parler dans votre discours. Il est paradoxal que ce soit moi qui l'évoque.

Parlons encore du Plan Marshall. Avec celui-ci, « on allait voir ce qu'on allait voir ». On promettait des sacrifices budgétaires, des choix politiques clairs et des réductions des crédits dans certains départements pour se consacrer à des axes forts, à des priorités. C'était quand l'argent était rare. Aujourd'hui, l'argent est abondant : 400 millions d'euros supplémentaires, le Ministre du budget nous l'a dit. M. Daerden a également reconnu qu'il n'a jamais eu autant de facilité pour boucler son budget.

Aujourd'hui, le Plan Marshall se finance tout seul, nous en sommes à l'application du budget. Malheureusement, vous avez repris le saupoudrage. Chaque Ministre a vu son budget augmenter. Pas un Ministre n'a été oublié. Tout le monde a reçu quelque chose, par million ou par dizaines de millions, dans la recherche, l'économie, l'environnement, le social. Le Plan Marshall en est devenu la « non priorité ». Vous n'avez pas centré vos efforts sur les axes forts du Plan Marshall, comme vous l'aviez annoncé. Je tenais à vous en faire part.

Épinglons également la multiplication des structures dans notre paysage wallon. Certes, vous parlez de simplification administrative et vous faites des campagnes médiatiques en la matière, mais, en même temps, vous créez de nouveaux outils. Je pense notamment à l'Agence de Stimulation Économique, qui est déjà bien politisée. Le Gouvernement promettait de rationaliser ces structures, mais aujourd'hui, il ne fait que les coordonner. Cela engendre des bagarres comme à Liège, entre le GRE et la SPI+. Finalement, c'est le GRE de Monsieur Daerden qui a gagné. Peut-on croire qu'avec le GRE, on va rationaliser nos outils économiques et dégager le paysage wallon ? Pour moi, la réponse est non. Chaque fois qu'il y a un problème, on crée une structure qui est sensée le résoudre, avec pour conséquence que cette nouvelle structure ne le résoud pas, mais en crée un nouveau. Vous n'avez pas changé les mentalités.

Autre oubli majeur dans votre discours, Monsieur le Ministre-Président, la bonne gouvernance dans notre Région. Vous dites jouer la transparence, mais alors pourquoi ne pas évoquer ce thème ? Il est impossible d'oublier l'année 2006 durant laquelle tant de grandes institutions et des personnalités importantes ont été abîmées, impliquées, et même incarcérées. Les médias n'ont pas cessé d'en parler et votre Plan Marshall ne les intéressait plus. C'était une année très difficile et je comprends que vous vouliez tourner la page. Il en va de l'intérêt de notre Région. Mais il faut alors expliquer clairement ce que vous comptez faire pour changer structurellement une certaine manière de gérer. J'ai lancé l'idée d'un audit et cela se réalise, malgré qu'on s'en soit défendu. On en parlera demain à propos de l'AWIPH. Je pense également au FOREM. Allons-y, nettoisons. Je ne veux pas dire que l'on constate chaque fois des infractions, mais, à tout le moins, une certaine lourdeur dans la gestion ainsi qu'un manque de transparence. Par rapport à tout cela, pas un seul mot dans votre discours ! Cela constitue, à mes yeux, une faiblesse.

Un autre oubli porte sur l'impasse de l'esprit d'entreprendre en Wallonie que l'on entend dans de nombreux discours, comme dans celui de Mme Milquet à Liège. Nous avons, à l'époque, oeuvré en la matière. Vous avez ri de notre Plan 4 x 4, mais il reprenait 100 mesures très intéressantes pour développer l'esprit d'entreprendre. Ce plan a disparu. Pourquoi ne pas l'avoir gardé, peut importe son nom, d'ailleurs ? Pourquoi avoir supprimé la manifestation de Louvain-la-Neuve qui accueillait 3.000 personnes et où l'on pouvait voir Al Gore et le patron de la Deutsche Bank ? Tout le monde se battrait, aujourd'hui, pour que Al Gore revienne en Wallonie.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Ce que vous dites n'est pas exact.

M. le Président. – Monsieur le Ministre, si vous voulez intervenir, vous devez demander la parole. C'est la même règle pour tout le monde.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – J'en prends note. Cette manifestation n'a pas été supprimée. Nous avons fait l'impasse sur celle-ci, en 2006, mais elle aura lieu en 2007.

M. Serge Kubla (MR). – Je m'en réjouis. Redonnez-lui l'éclat qu'elle avait.

Je pense, M. le Ministre-Président qu'il existe une espèce de triangle magique auquel vous ne couperez pas. Il s'agit de tous vos outils : la situation géographique qui est celle des zonings, les outils de la recherche, les outils financiers. Il s'agit bel et bien de les coordonner. Toutefois sans images et sans changement de mentalité, vous n'arriverez à rien avec votre trousse à outils.

L'image de la Wallonie est polluée. Quant aux mentalités, ce n'est pas seulement l'esprit d'entreprendre. Ce sont malheureusement aussi ces poches où, depuis des générations, on ne se tourne plus vers le travail, mais vers des droits acquis.

Votre Ministre de l'Économie a soutenu le GEM, cet instrument de mesure de l'esprit entrepreneurial qui existe dans certains petits pays d'Asie, par exemple. Dans notre Région, il n'y a plus cette volonté de s'en sortir par soi-même.

L'école aura définitivement son rôle à jouer dans les mentalités. La Communauté française est donc un complément indispensable à votre renouveau mais c'est un complément sans moyens et qui suscite des débats sur la violence, la réussite, sans compter les problèmes financiers qui sont les siens. Il faudra donc faire le lien avec cette structure, tout comme il faudra le faire, vous l'avez rappelé, avec Bruxelles.

En conclusion, nous vous demandons d'aller plus loin dans cette volonté de progrès.

D'autres points auraient pu apparaître dans votre discours : les ressources budgétaires, l'appauvrissement des Wallons, le maquis des institutions et la question de gouvernance dont vous n'avez pas dit un mot.

Le MR a déposé des dizaines de propositions, ne se suffisant pas du simple rôle de critique du Gouvernement. Je citerai, par exemple, nos mesures préconisées en matière de droit des donations et qu'il nous a fallu pousser pendant un an avant de les voir accepter. J'ai également proposé au Ministre Daerden plusieurs améliorations fiscales, dont une concerne la portabilité des droits de succession. La majorité de celles-ci pourrait être compensée par ses recettes. Il m'a répondu qu'il sera ouvert au débat et m'a promis une réponse avant l'été sur notre proposition en matière de droits de succession.

Sur toute une série de domaines, nous sommes prêts à faire des propositions et nous vous demandons de cautionner cette ouverture qu'elle se situe au niveau fiscal, des collectivités locales, de la gouvernance ou encore, qu'elle consiste à accepter des administrateurs indépendants dans les outils publics. Ce n'est pas parce qu'une proposition émane de l'Opposition qu'elle doit automatiquement être rejetée.

En conclusion M. le Ministre-Président, vous nous avez dit « aimons la Wallonie ». Laissez-moi vous dire d'emblée qu'il n'y a pas de bons et de mauvais Wallons, selon les bancs où on se trouve dans cette Assemblée. Nous sommes tous attachés à notre Région, mais nous, nous souhaitons y rester. Avez-vous, M. le Ministre-Président, le même attachement à cette Institution ?

En effet, d'ici quelques mois, nous déposerons tous nos listes en vue des élections législatives. Vous serez au moins tête de liste au sein de votre Parti. Comment trouverez-vous l'énergie nécessaire pour faire campagne, négocier les élections, assurer votre fonction de chef de parti et gérer votre mandat à Namur ? M. Antoine va-t-il nous quitter pour rejoindre la haute autorité ? M. le Ministre-Président, cet amour de la Wallonie fera-t-il que vos Ministres vont rester à Namur ? Pourrez-vous éviter qu'ils soient, à l'instar de la Flandre, des gadgets électoraux ?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – M. Antoine sera Gouverneur ! (*Rires sur les bancs*)

M. Serge Kubla (MR). – Il faudra qu'il attende un peu. Il ne l'exclut pas d'ailleurs, surtout au vu de la qualité de ceux qui ont essayé. (*Rires sur les bancs*)

J'en termine, en constatant que votre discours est un regard sur un état de la Wallonie depuis une décennie ; état auquel, d'une manière ou d'une autre, nous avons contribué. Encore une fois, nous sommes tous attachés à notre Région et, lorsque nous critiquons, nous ne faisons que jouer notre rôle, nous référant à ce que votre Ministre de l'Intérieur a reproché à l'Opposition de Charleroi et dont j'ai pris bonne note. Aussi, si vous voulez nous convaincre, n'esquivez pas une partie des débats, n'éludez pas une partie des enjeux. Vous êtes assez informé que pour les connaître tous. Sachez que vous trouverez toujours, face à vous, une force libérale ouverte et disposée à vous faire des propositions.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Ce matin, Monsieur le Ministre-Président, vous nous avez donc présenté une première « communication du Gouvernement sur l'état de la Wallonie ». Pour la simplicité, mais aussi vu les similitudes tant de date que d'esprit, plusieurs ont préféré désigner cet exercice, comme étant votre propre « discours sur l'état de l'Union », en référence à une pratique solennelle qui a cours aux États-Unis depuis plus de deux cents ans et qui y est même une obligation constitutionnelle du Président américain depuis la naissance de cette Démocratie.

On voit que la pratique que vous inaugurez aujourd'hui procède bien du même esprit et de la même volonté que ce qui a cours outre-Atlantique. L'Exécutif se doit de faire régulièrement et formellement rapport aux Parlementaires ; il doit leur présenter et expliquer l'état de la Wallonie ; il doit justifier son bilan ; il doit expliquer sa politique et il doit présenter son programme, ses solutions et les pistes qu'il propose pour l'avenir. C'est là une saine et louable initiative de ce Gouvernement que de se soumettre à un tel exercice.

J'ai entendu ce matin le tour complet que vous nous avez présenté de la situation wallonne en ce début 2007, aux plans tant économique que social, scientifique, budgétaire ou environnemental. Je ne reviendrai dès lors pas systématiquement sur ce portrait détaillé et chiffré que vous nous avez fourni. Il me semble plus pertinent de concentrer mon propos sur les quelques axes forts que je crois essentiel de développer et d'intensifier, pour dynamiser toujours davantage le redéploiement et le bon redressement de la Wallonie.

Pour ce faire, il faut bien évidemment s'appuyer sur des bases solides et de saines fondations. Et nous avons pu constater à nouveau, lors de votre discours de ce matin, que ces bases et ces fondations étaient bien là, mises en place depuis plus de deux ans par les politiques actives élaborées par ce Gouvernement et par cette Majorité. Les grands axes porteurs d'avenir pour notre Région sont, eux aussi, bel et bien tracés et les résultats sont là pour nous conforter dans notre volonté d'aller toujours plus de l'avant.

Il y a deux ans et demi, nous avons fait choix de regarder les réalités en face, que celles-ci soient positives ou négatives. Lorsque nous avons dû constater que des situations étaient insatisfaisantes, nous ne nous sommes jamais voilé la face. Nous avons été plutôt ouverts et à l'écoute de toutes les propositions de solutions d'où qu'elles viennent. Et, surtout, nous nous sommes ensuite retroussé les manches et nous avons pris les problèmes à bras-le-corps, avec la volonté affichée de ne ménager aucun effort pour assurer le redressement wallon.

Évidemment, de graves difficultés persistent ; évidemment, les indicateurs ne sont pas subitement devenus tous positifs ; évidemment, la situation est encore insatisfaisante ; évidemment, nous reconnaissons sans difficulté l'ampleur de la tâche que nous nous sommes fixés, mais tout cela ne nous pousse qu'à agir avec encore plus de volonté et de détermination, et certainement pas à nous morfondre ou à nous complaire dans un discours volontairement et médiatiquement négatif et ultra-pessimiste.

J'ai entendu ces derniers jours les propos de M. Destexhe qui a eu l'art de venir se greffer à notre débat sur l'état de la Wallonie pour resservir les mêmes jugements définitifs et péremptores, qu'il expose à intervalles réguliers depuis bientôt deux ans.

Toutefois, je dois reconnaître une nouveauté rafraîchissante à ses récentes déclarations : il le dit clairement, pour lui, le Plan Marshall « compte des aspects positifs » et, plus particulièrement, « les pôles de compétitivité sont prometteurs », et il affirme même que les « *success stories* » ne manquent pas en Wallonie. Par ailleurs, il indique qu'il « faut signaler les avancées votées par le Parlement wallon dans une série de dossiers (le Logement, le Code de la démocratie locale, notamment) ». Vraiment, on ne peut que se féliciter de voir quelques réalités wallonnes enfin reconnues à leur juste valeur.

Il faut souligner à quel point, dans une multitude de dossiers, nous ne sommes pas restés inactifs. Tant le Gouvernement que le Parlement ont travaillé avec sérieux et opiniâtreté. Les cas ponctuels de difficulté de gouvernance ne nous ont pas empêché, comme on aurait pu le craindre : chaque fois, le Parlement n'a ménagé aucun effort pour faire la lumière quand cela était nécessaire, et pour, ensuite, proposer les améliorations qui s'imposaient à tous. D'importantes réformes ont pu être mises en route pour donner à la Wallonie des règles nettement améliorées en matière d'éthique et de bonne gouvernance.

Plus fondamentalement, le principal élément qui vient à l'esprit, quand on parle aujourd'hui de l'état de la Wallonie et des actions à entreprendre pour l'avenir, est incontestablement le Plan Marshall. Avec lui, nous avons mis la création d'activités, d'entreprises et d'emplois au cœur de toute notre politique et nous avons fait du relèvement de la Wallonie la pierre angulaire de toutes nos actions. Le Groupe cdH a d'ailleurs toujours pris position en ce sens et a défendu une politique visant à concentrer nos efforts sur quelques mesures majeures, précises, budgétisées et hiérarchisées. Nous avons souhaité que des choix soient posés, sans préjugés idéologiques, que des décisions soient prises, rapidement et efficacement et qu'il n'y ait plus de saupoudrages des moyens, que ce soit aux plans politiques, géographiques ou sectoriels, et c'est bien le cas aujourd'hui avec le Plan Marshall.

Le Groupe cdH a toujours réclamé des politiques dynamiques qui font avancer la Wallonie et les Wallons. Nous avons réclamé qu'on s'efforce, sans plus attendre, de mettre en place un véritable cercle vertueux pour le redéploiement de notre Région, en oubliant les combats d'arrière-garde et les sous-localismes. Nous avons réclamé qu'on investisse prioritairement dans des politiques d'avenir qui assureront un développement solide et à long terme de notre Région. Nous avons toujours mis en avant l'importance de la recherche, de la formation ou encore, notamment, de la maîtrise des langues. Nous avons soutenu l'importance essentielle d'agir afin d'alléger les contraintes administratives sur les entreprises, de libérer les énergies et de favoriser l'*entrepreneurship* de chacun et chacune de nos concitoyens. Nous avons veillé à ce qu'on accélère la réhabilitation des friches industrielles afin d'améliorer l'attractivité économique de la Wallonie et d'y attirer davantage d'investissements. Nous avons poussé la concrétisation des pôles de compétitivité, là encore, en nombre limité, mais avec des moyens conséquents. Nous avons chaque fois plaidé l'intensification des synergies entre niveaux de pouvoir et entités fédérées, entre projets, entre universités, pouvoirs publics et entreprises.

La liste est longue, mais tout cela, c'est le Plan Marshall ; tout cela, le Gouvernement l'a mis en route ; et progressivement, tout cela commence à porter ses fruits, ainsi qu'en témoigne le succès indéniable des pôles de compétitivité.

L'Union wallonne des Entreprises a dressé un « bilan globalement positif », en soulignant « la rapidité et l'efficacité » de l'action du Gouvernement. Elle a également remarqué le « bon bilan » en matière de R&D, où l'on est parvenu à réorganiser ce budget indispensable à la relance économique wallonne et à l'augmenter : c'était d'une manière rarement vue.

Mme la Ministre Simonet a ainsi accru son budget « Recherche » de 244% en moyens « Marshall » et de 2,2% en moyens ordinaires, soit 5% par rapport à 2005 pour un total de 259 millions d'euros.

Ces évolutions remarquables sont donc en pleine conformité avec les promesses du Gouvernement wallon d'accorder un rôle primordial à la recherche et à l'innovation et de « booster », par ce biais, le développement régional.

Nous pouvons donc être fiers de ces succès et de tout le chemin déjà parcouru, grâce au travail accompli par le Gouvernement, soutenu par une majorité parlementaire soudée. Mais cela ne nous a jamais empêché, nous, Parlementaires, de conserver notre autonomie et notre sens critique. Chaque fois que cela nous a semblé nécessaire, nous avons loyalement soulevé certaines questions, proposé des améliorations ou des corrections, indiqué certaines pistes. Et ce Gouvernement a toujours prêté une oreille attentive aux propos des parlementaires.

S'il est exact que le Plan Marshall est bien mis en place, que ses fondations et ses structures de base sont bien établies, notre travail n'en est pas terminé pour autant. Il faut maintenant faire vivre et fonctionner tout cela. Il appartient au monde politique de montrer la voie et d'inclure dans cette dynamique l'ensemble des acteurs du redéploiement économique wallon, qu'ils soient entrepreneurs, chercheurs, investisseurs, travailleurs, ou encore, notamment, universitaires. Malgré l'importance des succès déjà engrangés, nous ne pouvons nous contenter de ces réussites. Il nous faut dorénavant construire sur cette base.

Il nous faudra oser aller encore plus fort et encore plus loin dans le volontarisme de nos politiques et le sérieux de nos réformes.

En septembre dernier j'avais indiqué qu'au-delà d'un souci constant de développement durable, je voyais quatre grands thèmes où nous pouvions encore travailler à améliorer ou intensifier le Plan Marshall : la formation et l'enseignement ; le lien avec les autres Régions et Communautés du pays ; l'optimisation du système des zones franches ; et nous assurer que nos objectifs soient réellement atteints en matière de rationalisation des opérateurs et de lutte contre les saupoudrages et autres sous-régionalismes, par l'entremise de l'ASE et de l'AST, les deux nouvelles agences créées par le Plan Marshall.

La question de la formation, tout le monde en conviendra, est bien évidemment centrale. Si je ne craignais de galvauder ainsi le terme, je dirais même qu'il faudrait un Plan Marshall spécifiquement consacré à cette seule problématique, tant elle conditionne et conditionnera tout notre redéploiement. Sans d'importantes et courageuses réformes de ce secteur, nous le savons bien, jamais nous ne parviendrons à lutter efficacement contre le chômage qui affecte encore si terriblement notre Région. Il s'agit là d'un chantier essentiel qu'il nous faudra mener à son terme, si nous voulons que le Plan Marshall soit un vrai succès.

Et j'ai entendu le Ministre-Président affirmer, le week-end dernier, que « l'intention était clairement d'attaquer massivement ce dossier » et qu'il était « évident qu'il était nécessaire d'*up-grader* la formation professionnelle ». Je me réjouis bien évidemment de cette volonté et je peux assurer le Ministre-Président et l'ensemble du Gouvernement que le Groupe cdH sera bien sûr à leurs côtés pour s'assurer que l'urgence soit maintenue et qu'on avance rapidement et volontairement sur cette question primordiale.

C'est aussi en prenant à bras-le-corps cette question de la formation que nous parviendrons enfin à répondre à une des principales inquiétudes et exigences des entreprises, qui sont les premières à constater et à déplorer le problème majeur des « fonctions critiques », c'est-à-dire cette multitude de métiers qui connaissent une pénurie de main d'œuvre alors qu'il y a tant de chômeurs en Wallonie.

Malgré ces difficultés, il faut aussi se féliciter du fait que, depuis deux ans, les entreprises aient pu bénéficier légitimement d'une série de mesures qui leur ont simplifié la vie, ont allégé de nombreuses contraintes administratives, ont levé une série de freins à la création et à la transmission d'entreprises. Dès le décret RESA de février 2005, on a ainsi pu voir s'exprimer la volonté de la Majorité d'agir résolument dans ce sens. Et le Plan Marshall a bien évidemment encore renforcé cette politique.

On peut ainsi évoquer la Bourse d'échanges d'entreprises, mise en place par le décret RESA ; les multiples simplifications administratives et autres allègements des procédures auxquelles doivent faire face les entreprises, lorsqu'elles demandent une aide régionale, traitent avec l'Administration ou souhaitent s'installer dans l'un ou l'autre zonings ; l'intensification des aides à l'investissement ; la suppression pure et simple de toute une série de taxes « anti économiques » aux niveaux communal et provincial, grâce au « Plan Marshall » ; l'importante réforme des droits de donation qui a, en outre, été une totale réussite pour le budget wallon.

Incontestablement, le cadre réglementaire et fiscal a donc été considérablement réformé afin de constituer de moins en moins un quelconque frein à l'investissement et à la création d'activités en Région wallonne.

Nous savons que d'autres réformes du même type devront bientôt être discutées au Parlement et permettront ainsi d'approfondir à nouveau cette dynamique particulièrement positive.

On peut cependant regretter que le système de zones franches prévu par le Plan Marshall n'ait pas pu être complété comme prévu et qu'il ne fonctionne dès lors pas d'une manière vraiment optimale.

Cette politique de discrimination positive devrait être intensifiée afin de faire réellement la différence et de permettre aux zones ainsi désignées de combler plus efficacement leur retard. Plus grave, on attend toujours une participation du Fédéral au système de zones franches, mais force est de constater que rien ne bouge à cet égard.

Cela est d'autant plus regrettable que c'était une occasion d'aider les zones les plus défavorisées de Wallonie à combler leur retard.

Heureusement, la Majorité, elle, n'a pas oublié les aspects sociaux de la politique et, avec le nombre

nécessairement restreint d'outils à notre disposition dans ce domaine, nous nous attachons à assurer une solidarité renforcée entre tous les Wallons.

Je pense bien sûr ici au « PST 3 », le Plan d'Inclusion Sociale, mis en route parallèlement au Plan Marshall. Même s'il gagnerait à être quelque peu intensifié, c'est là un témoignage concret de notre conception du développement économique : le développement économique n'est pas un but en soi, il faut avant tout qu'il bénéficie à l'ensemble de nos concitoyens et que pas un ne soit laissé sur le bord de la route.

Il faut aussi souligner que, jusqu'en 2013, la Wallonie va pouvoir à nouveau bénéficier de fonds européens pour l'aider à rattraper son retard.

Le 25 janvier dernier, le Gouvernement a d'ailleurs approuvé les programmes opérationnels qui établissent les priorités régionales en la matière.

Nous sommes donc dans les dernières étapes de la procédure complexe qui met en place cette nouvelle programmation des fonds européens. Ce sont près de 2,6 milliards qui seront ainsi injectés en Wallonie au cours des six prochaines années.

J'ai pleinement confiance dans le fait que le Gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir pour s'assurer que ces fonds soient judicieusement utilisés.

Il faut tout faire pour éviter de retomber dans certains travers malheureusement trop bien connus : saupoudrages, sous-localime, projets qui ne parviendront pas à se pérenniser. Le Groupe cdH sera donc particulièrement vigilant sur ces questions.

Je souhaite évoquer maintenant une série d'autres politiques qui témoignent tout particulièrement de la valeur du travail déjà accompli à mi-législature par ce Gouvernement et cette Majorité.

Ainsi, toute la question du développement durable, des énergies renouvelables et de la sauvegarde de notre environnement doit absolument être soulignée. Il s'agit là d'une matière qui est nécessairement transversale.

Au niveau de la Région wallonne, le Gouvernement n'est pas resté inactif ! Depuis le début de la législature, des initiatives très concrètes ont été prises.

Mais il faut aussi remarquer à quel point le Parlement est loin d'être resté inactif sur ce sujet. Songeons notamment aux discussions et auditions approfondies qu'a menées ou que mène encore la Commission parlementaire de l'Environnement sur plusieurs sujets essentiels.

- M. Charles Janssens, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel à 15 heures 35 minutes.

Le temps me manque pour rappeler chacune des grandes politiques mises en place par les différents Ministres de ce Gouvernement.

Le seul travail effectué dans le cadre de la réorganisation du logement social et des réformes de ses pratiques de gouvernance mériterait à lui seul un discours entier. Les actions en faveur de la mobilité, des aéroports comme des TEC, sont multiples et connues de tous. Enfin, les réformes structurelles entreprises au niveau des relations extérieures de la Région et de la Communauté démontrent à quel point ce Gouvernement ne rechigne pas devant l'ampleur des travaux à entreprendre pour mener à bien la nécessaire fusion des deux administrations concernées.

Toutes ces actions et ces mesures sont difficilement contestables. Il n'empêche, il faut, malgré tout, nécessairement trouver les fonds pour les financer, les soutenir et les développer, tout en s'assurant une gestion saine et rigoureuse des deniers publics sur le long terme.

Le succès des politiques menées par cette Majorité est incontestable. Tous l'ont reconnu, y compris l'Opposition. En effet, les recettes n'arrêtent pas de croître. Mieux encore, cette progression a lieu alors que plusieurs allègements fiscaux ont été mis en route par le Gouvernement. Et cette diminution de la pression fiscale n'empêche pourtant pas, ainsi qu'un effort en faveur du désendettement, un effort en faveur d'une série de politiques qui améliorent la situation des concitoyens wallons.

L'excellence de ce cadre budgétaire régional a permis à la Région de ne rien emprunter.

Plus important encore, avec le budget 2007, le chiffre absolu de la dette régionale a diminué pour la première fois. Je souligne d'autant plus cette baisse de la dette en chiffres absolus, que le Groupe cdH s'est toujours inquiété de la nécessité d'un tel désendettement. La situation actuelle ne peut donc que nous réjouir et nous montrer que nous avons été entendus.

Je rappellerai, enfin, que, pour la troisième année d'affilée, la Région wallonne vient « en aide » au Fédéral. On ne peut que souligner la nécessité de cette solidarité, mais on soulignera aussi que ce sont des montants que la Région wallonne ne peut donc pas dépenser comme elle pourrait le souhaiter, immédiatement.

Il est pour le moins difficile de se limiter formellement à notre seule Région et de ne pas évoquer les autres entités, tant nos politiques s'interpénètrent et s'influencent mutuellement.

Le redressement véritable de la Wallonie ne pourra se faire qu'avec le soutien de chacun et chacune, tous niveaux de pouvoir confondus.

De nombreux indicateurs restent interpellants et ne semblent pas vouloir évoluer rapidement en notre faveur, notamment en matière d'emploi.

Il est tout aussi vrai que d'importantes actions ont été entreprises par la Région et que chacun reconnaît qu'elles vont dans la bonne direction.

Bref, comme l'a dit Danton, alors qu'il voulait provoquer le réveil du peuple français et l'inciter à se mobiliser avant qu'il ne soit trop tard : « De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace ! »

Osons aller de l'avant et mettre nos énergies en commun pour que réussisse le redéploiement socio-économique de notre Région. Les gagnants seront alors non pas tel ou tel parti politique, mais l'ensemble des Wallonnes et des Wallons.

- M. José Happart, Président, reprend place au fauteuil présidentiel à 15 heures 43 minutes.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Je suis étonné que M. de Lamotte cite Danton, puisqu'il a parlé, avant cela, d'un bilan globalement positif.

Concernant la déclaration de ce jour, je m'attendais à un *scoop* à savoir que vous alliez annoncer vous occuper dorénavant à temps plein de la Wallonie. Je me suis trompé.

Je suis d'autant plus inquiet que vous allez encore être moins disponible pour la Wallonie, étant donné les prochaines élections.

Au niveau des OIP, certains contrats de gestion doivent être renouvelés. Vous ne participez pas réellement aux débats. Je dois en conclure que vous n'avez pas le temps de maîtriser un sujet aussi important que celui-là. Cela n'est plus acceptable. Vous ne pouvez plus fonctionner de cette manière.

Dans votre discours, vous avez indiqué que le redéploiement prendrait dix ans. En d'autres termes, vous nous indiquez déjà que le Plan Marshall ne portera pas ses fruits en 2009.

Il faudrait attendre jusqu'en 2014. Vous sollicitez donc anticipativement « un nouveau bail ». Je ne peux accepter.

Je ne peux, ni mon Groupe, accepter une telle assertion politique qui relève, selon moi, d'une véritable fuite en avant.

Ceci dit, il est essentiel de pouvoir mettre l'état de la Wallonie en débat et je suis satisfait que vous ayez mis ce point à l'ordre du jour de notre Parlement. Il est impératif que tous les Groupes politiques puissent s'expliquer sur l'état de la Wallonie. Je tenterai de contribuer à ce débat dans un esprit à la fois critique et constructif, sans excès et sans complaisance.

Je ne compte toutefois pas tomber dans le piège que vous avez essayé de tendre, tentant, au nom de la nécessité d'une grande dynamique wallonne, de la nécessité d'aller dans la même direction, de museler l'Opposition. Heureusement que l'Opposition est là et qu'elle garde sa faculté d'indignation politique.

Il s'agit donc bien de débattre de l'état réel de la Wallonie. Il est important de pouvoir évaluer la situation de manière objective. Ce matin, le Ministre-Président a dressé un état satisfaisant de la Région à partir d'un certain nombre d'indicateurs choisis avec soin. D'autres ont donné une vision dite décalée. La polémique peut encore durer. Nous pensons, quant à nous, qu'il existe une réalité plus fine, quelque part entre M. Destexhe et M. Di Rupo, entre le « tout va mal » et la méthode Coué.

Nous avons regretté qu'aucun indicateur d'évaluation des différentes mesures du Plan Marshall n'ait été défini au départ, le risque étant de voir le Gouvernement mettre en évidence, en cours de route, des éléments qui serviraient ses thèses. Votre choix, Monsieur le Ministre-Président, en matière d'indicateur, ne correspond pas à l'analyse macro-économique. Par exemple, il n'est pas correct de présenter des données relatives au taux de chômage se rapportant à des mois différents, comme vous l'avez fait ce matin. Le taux de chômage est passé de 17,2 à 17,8% entre juin 2005 et juin 2006, soit une augmentation de 8.428 demandeurs d'emploi, ou encore de 18 à 18,1% entre décembre 2005 et décembre 2006, soit une augmentation de 1.658 demandeurs. Ce n'est pas ce que vous avez laissé entendre ce matin. On peut pointer des éléments positifs comme l'augmentation des exportations ou la baisse de faillites. Il est vrai qu'il faut souligner la bonne tenue de l'activité économique en Wallonie en 2006 dans un contexte mondial favorable. On a connu 5% de taux de croissance au niveau mondial, et 3% chez nous. Il reste que le taux de chômage est à la hausse de manière très inquiétante dans notre Région, contrairement à ce qui se passe en Flandre et à l'étranger. De même, l'écart de rendement fiscal de la Région wallonne par rapport à la moyenne nationale est passé en un an de -13,252 à -14,918%, illustrant la détérioration de la position wallonne à l'intérieur de la Belgique.

Comme la Fédération des CPAS le notait dans sa récente analyse, la pauvreté croît dans notre société, surtout dans les grandes villes. Même les travailleurs ne parviennent plus à joindre les deux bouts.

Il est vrai que, depuis deux ans, on constate une création d'activités, mais il faut que le Gouvernement fasse en sorte qu'elle engendre de l'emploi pour les Wallons, notamment en mettant l'accent sur la formation.

Si j'étais Socialiste, je me poserais des questions sur cet appauvrissement de la Wallonie et je dresserais un bilan plus sincère en la matière.

Il est, évidemment, possible de renvoyer la responsabilité au niveau fédéral, sans nuance et sans élégance, comme le fait votre second. La ficelle est un peu grosse et n'enlève rien au fait que, depuis 30 mois, le Gouvernement wallon patauge dans les affaires et les dysfonctionnements. Vous avez d'abord dû vous occuper du Plan Marshall, puis de toutes les affaires que nous avons connues. Vous avez joué au pompier plutôt qu'à l'homme politique responsable du Gouvernement wallon.

Ce Gouvernement s'est embourbé dans l'inertie et la technocratie à travers un charabia de « plans stratégiques transversaux », de « comités interministériels » et de « partenariats stratégiques ». La pertinence de ces outils est loin d'avoir été démontrée en 30 mois d'activité. Au point même où vous situez le départ du bilan de l'action de votre Gouvernement, non pas en juin 2004 mais en septembre 2005. C'est tout dire. Avant cela, on n'aurait rien fait !

Le Plan Marshall a ainsi été lancé avec ses qualités et ses défauts. Avec ses limites aussi. Nous vous avons remis en main propre 100 propositions pour améliorer ce plan et vous aviez promis de les analyser, de les soumettre au Gouvernement qui émettrait ses commentaires. Il s'agissait de 100 propositions pour redresser les deux pôles principaux en Wallonie, Liège et Charleroi, dont le redéploiement va entraîner celui des autres régions de Wallonie. Vous ne nous avez rien répondu, pas un mot ! C'est désolant.

Vous l'avez reconnu ce matin, le développement durable est l'autre grand absent du Plan Marshall. Quid des filières vertes, des filières novatrices très porteuses en termes d'emplois ? Le développement durable n'est pas une priorité du Gouvernement wallon. Nous nous réjouissons que le Ministre de l'environnement, deux ans et demi après le début de la législature, ait commandé une étude pour définir une stratégie régionale pour le développement durable, mais cette initiative est trop tardive. Il n'y a aucune réflexion à propos de *clusters* énergétiques, ni d'un véritable pôle énergétique.

M. le Président. – Monsieur Wesphael, il vous reste une minute pour conclure.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – On a limité mon temps de parole à 15 minutes. Il est désolant qu'un tel débat sur l'état de notre Région soit limité à ce point. Je l'ai dit en Conférence des présidents.

Laissez-moi terminer, en une minute, en vous disant que nous restons convaincus que, si il n'y a pas une véritable réforme de la gouvernance en Région wallonne, de changements radicaux, tous vos efforts pour susciter un certain enthousiasme seront vains et ne permettront pas à ce Gouvernement d'obtenir des résultats probants en 2009.

Vous savez où vous en êtes en matière de chômage, d'environnement ou d'inclusion sociale. Ce bilan de mi-législature n'est pas tenable. Le Gouvernement doit, dès à présent, changer de cap à l'égard du Plan Marshall, et prendre en compte les propositions du Groupe Écolo, faute de quoi il nous faudra constater, en 2009, que nous avons perdu cinq ans pour le redressement de la Wallonie.

Vous pouvez compter sur le Groupe Écolo pour revenir sur ses propositions dans les prochaines semaines pour sauver le Plan Marshall.

M. le Président. – Nous avons convenu, en Conférence des présidents, des temps de parole dans ce débat. Vous étiez présent et vous l'avez accepté.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Je suis outré.

M. le Président. – Vous savez, on peut l'être à un moment ou à un autre en politique.

Avant ce débat, vous m'avez demandé de vous accorder une minute de parole supplémentaire et je l'ai accepté. J'ai respecté mon engagement, ne dites pas donc que vous êtes outré.

En politique, comme dans la vie, pour moi, un accord est un accord et il faut respecter l'engagement que l'on a pris.

M. Charles Pire (FN). – J'ai entendu dire ce matin aux informations de la RTBF, que le Ministre-Président et les Parlementaires wallons n'auraient pas droit à la diffusion télévisée en direct de la séance qui nous réunit autour du Plan Marshall. On craint, et on l'avoue publiquement, de devoir relater l'une ou l'autre intervention de Députés d'extrême droite. Pourtant, vous savez qu'en matière de propos populistes et poujadistes, les membres de la fraction du FN sont des enfants de coeur, par comparaison avec certaines divas de cette Assemblée.

Je suis désolé de vous priver de télévision en direct, mais je me réjouis de trouver là la preuve que nous participons au débat et que c'est la liberté d'expression en Wallonie qui est ici gravement compromise.

Le nom du Sénateur Destexhe est indissociablement lié au Plan Marshall, puisque c'est suite à sa petite brochure incendiaire que le Président du PS s'est réveillé et que le Plan a été mis sur pied. Le Sénateur vient encore de s'exprimer et de troubler l'effet médiatique de la manifestation d'aujourd'hui. À son sujet, je reprendrai la formule mathématique bien connue : le Sénateur est au Ministre-Président ce que le Professeur Dechamps est au Ministre du Budget, avec la modestie en plus au crédit du professeur.

L'avenir prédit par le Ministre-Président ne sera pas et ce, pour deux raisons.

Un problème de compétitivité mine le Plan Marshall qui, pour porter ses fruits opérationnels doit se développer dans un environnement de compétitivité favorable pour nos entreprises. Aujourd'hui, un accord est intervenu avec les partenaires sociaux qui prévoit *grosso modo* une augmentation de 5%, indexation comprise. Cette modération servira à rattraper en partie, le retard de compétitivité de la Wallonie. Permettez-moi de considérer que le rattrapage annoncé relève de l'affabulation et que la satisfaction affichée par les négociateurs patronaux et syndicaux est digne de la méthode coué.

Sur le plan des énergies et du réchauffement climatique, et malgré les nombreux efforts consentis en matière de chauffage solaire, d'énergie éolienne et de l'augmentation de la fréquentation des TEC, notre Région est toujours sous-développée en termes de développement économique durable. Notre économie de production et de consommation ne se redéploie pas en suffisance et tarde à s'engager dans la voie de l'alter-économie.

Face à cette nouvelle nécessité économique, les hauts dirigeants internationaux en sont toujours à promouvoir un marché universel où il est permis de produire et de transporter n'importe quoi, n'importe comment. Les pouvoirs publics tardent à imposer les normes qui permettront l'adaptation indispensable de l'industrie.

Le temps me manque pour évoquer la plaie du chômage, le travail au noir, l'augmentation de la pauvreté et de la précarité, la progression inquiétante des SDF ainsi que la diminution de la classe moyenne.

J'interroge le Parlement au nom de la fraction du FN. N'est-il pas possible, quand une décision d'organisation est prise, qu'on nous en informe afin de nous indiquer comment les choses vont se dérouler ? Force est de constater que la communication interne de notre Institution est partiellement inefficace.

Je conclus, en vous rappelant que nous avons voté en faveur des projets et propositions de décret qui pouvaient apporter un plus à la Wallonie et à ses habitants.

M. le Président. – La parole est à M. Bayenet pour le Groupe Socialiste.

M. Maurice Bayenet (PS). – Notre Région avance et se revitalise. Une dynamique nouvelle est en marche : celle du redéploiement. Contrat d'Avenir pour la Wallonie et son actualisation, Plan stratégique, Plan Marshall. À juste titre, le Gouvernement wallon nous a rappelé combien l'enjeu du redressement wallon passe par une perspective à moyen et à long termes. Car rien n'est acquis. Le travail ne manque pas. La Wallonie est en chantier permanent.

Les constats dressés ce matin sont plutôt encourageants. En économie, il faut aujourd'hui aller au-delà des mesures classiquement éprouvées.

Le Plan Marshall poursuit le renforcement de l'assise économique wallonne. C'est dans la durée qu'il prend son poids réel. Il agit pour structurer l'économie sur le long terme. C'est aussi en cela qu'il est novateur.

L'action du Gouvernement est pleinement motivée par la volonté de développer la Wallonie. Comment ? En y implantant durablement richesse et prospérité.

Nous aussi, nous avons pour objectif de créer de la richesse et son corollaire : une répartition au bénéfice du plus grand nombre.

Il est plus que temps de s'interroger sur les conséquences, les dérives de la globalisation de l'économie, que les pouvoirs publics imposent une forte régulation de l'économie de marché à tous les niveaux : mondial, régional, européen et belge. Nous ne voulons pas de cette économie débridée, déshumanisée, qui démantèle les services publics. À l'heure de la privatisation, de la libéralisation, il est urgent de définir une ligne de conduite claire pour des services publics modernisés et adaptés au défi de demain.

On connaît la rengaine : le secteur public occuperait une place trop importante en Wallonie. Le secteur privé serait plus efficace, moins cher. Le risque est cependant grand de voir les sacro-saintes lois du marché oublier les usagers les moins « rentables ». Les usagers sont égaux, les clients le sont moins.

Tous les plans de redressement régionaux insistent sur la nécessité de stimuler davantage l'esprit d'entreprendre. Je dirais plutôt la nécessité de mieux stimuler l'esprit d'entreprendre. La nuance est d'importance. Sensibilisons nos jeunes à des prises d'initiatives créatrices de valeur ajoutée, tournées vers des actions collectives. En France, les Écoles de Commerce comme HEC développent de plus en plus de cours « d'entrepreneuriat social » ou « d'*alter-management* ». Les *golden boys* en seraient-ils enfin revenus de l'illusion de la guerre économique et de la course à l'individualisme ?

Nos universités consacrent des chaires à la vision sociale de l'économie, élément essentiel. Il nous faut y développer l'esprit d'entreprendre de manière responsable. Création de richesses, oui, mais des richesses qui profiteront, demain, à l'ensemble de la population !

Aujourd'hui, l'âge moyen d'ouverture d'un premier compte en banque passe de 16 à 12 ans. C'est une nouvelle illustration de l'économie « casino ». Moi, ma préférence va à des banques qui investissent dans notre économie et nos entreprises, grandes et petites.

En outre, les instruments de soutien au crédit mis en oeuvre par la Région sont d'une utilité criante, mais nous devons aller plus loin encore. Il faut lutter contre les pratiques bancaires qui exigent, pour les crédits des indépendants ou des PME, des garanties couvrant 100% du montant emprunté.

Nous entendons aussi soutenir l'activité indépendante, renforcer sa protection sociale pour lutter contre les inégalités très dures qui frappent cette catégorie, car oui, les Socialistes sont aux côtés de tous les travailleurs, salariés ou indépendants !

Par ailleurs, nous nous devons de soutenir, dès maintenant, la participation des groupes à risques au marché du travail : femmes, jeunes peu qualifiés, travailleurs âgés, chômeurs de longue durée, personnes d'origine étrangère. Nous nous devons aussi de travailler sur les autres facteurs de tension : la mobilité, la qualification et l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Pour que l'économie soit au service de la population, il faut donner à chacun le pouvoir d'agir sur elle, avec le soutien des pouvoirs publics et du monde politique, car les citoyens peuvent, par leurs choix, influencer la nature et l'organisation de l'activité économique.

L'emploi reste le premier vecteur d'émancipation sociale, celui qui permet à chacun d'accéder à l'ascenseur social.

Dès lors, nous appuyons nos efforts en matière de formation à la maîtrise des atouts de chacun. Je pense particulièrement à la maîtrise de l'apprentissage des langues, clé essentielle pour une Wallonie de plus en plus ouverte sur le monde. C'est particulièrement vrai pour la jeunesse wallonne.

Le chômage des jeunes, et surtout des jeunes moins qualifiés, reste très préoccupant en Wallonie. Le nouveau programme APE axé sur les jeunes peu qualifiés de moins de 25 ans doit favoriser leur insertion dès la sortie de l'école. C'est une occasion supplémentaire, pour les jeunes, d'être rapidement inclus dans un monde du travail qui est malheureusement sans concession.

Le Ministre-Président nous a parlé, ce matin, des principaux indices économiques qui caractérisent la Wallonie. Aujourd'hui, ces indices de développement sont essentiellement de nature économique, comme le taux de croissance ou encore le PIB par habitant. On pourrait aussi évaluer la valeur d'une entité économique comme une Région à l'aide d'indicateurs de développement social, éducatif, culturel et environnemental.

Cela est d'autant plus vrai que, parmi les chantiers qui compteront dans les années à venir, nous aurons celui du Développement durable. Ce concept est mis à toutes les sauces depuis quelques mois.

D'une part, on a les « environnementalistes historiques ». Ils détiennent « la vérité verte ». Selon eux, le salut, c'est mettre la Région wallonne sous cloche. Ils veulent en faire une espèce de réserve d'indiens, aseptisée, dans laquelle toutes activités économiques ou agricoles traditionnelles seraient proscrites. D'autre part, nous avons les « nouveaux écologistes ». Les « bobos », ces bourgeois bohèmes qui, eux, défendent la planète. Ceux-là veulent, par exemple, lier le revenu cadastral des habitations à leur performance énergétique, idée louable, certes, mais tout le monde n'a pas les moyens d'isoler son habitation avec des techniques les plus à la pointe ! Encore une fois, eux, paieront ; tant pis pour les plus pauvres.

Et puis, en matière d'environnement, il y a la troisième voie. Ceux qui pensent, comme nous, que l'environnement n'est pas une fin en soi et que la préservation de l'environnement doit être liée à un bien-être social.

Le développement durable, le réchauffement climatique, l'utilisation des ressources naturelles, la production de CO₂ et l'empreinte écologique sont des enjeux mondiaux. Les réponses à apporter aux maux dont souffre notre planète doivent transcender les clivages nationaux, politiques et idéologiques. C'est à nous, femmes et hommes politiques de prendre en charge le destin de notre planète pour permettre à nos petits-enfants de vivre, tout simplement.

Mais, ce respect de notre environnement, nous ne devons pas oublier qu'il rime avec le respect et la défense des plus faibles. Il serait trop facile de laisser la question du Développement durable devenir le centre d'une nouvelle question sociale.

C'est pourquoi, en tant que progressiste, j'insiste pour que, aux niveaux tant régional qu'international, nous trouvions une réponse collective et solidaire aux maux dont souffre notre planète. Je sais que ces considérations nous éloignent des réalités de l'état de la Wallonie, mais il est de notre devoir de nous replacer au sein du cadre dans lequel nous vivons. Quel serait notre avenir dans un monde sans perspective ?

Oui, les indices prouvent que la Région wallonne va mieux. Oui, le Plan Marshall fonctionne. Oui, n'en déplaise à certains, les directeurs de PME et les chercheurs scientifiques ont rencontré Monsieur Marshall. Oui, le Plan Marshall peut combiner le développement de la Wallonie avec le respect du bien être des Wallonnes et des Wallons.

Respect de tous les hommes et de toutes les femmes. C'est aussi l'objectif du Plan « Inclusion sociale ». Il est bel et bien le complément naturel du Plan Marshall !

Deux axes majeurs constituent la colonne vertébrale de ce plan.

Un axe « un logement décent pour tous » : si 2005 et 2006 auront été des années de problèmes de repositionnement et de recadrage dans le secteur public du logement en Wallonie, 2007 se doit d'être l'année de l'accès au logement pour le plus grand nombre. Je pense particulièrement aux jeunes ménages, surtout dans les zones à pression foncière, aux sans domiciles, avec la montée en puissance des logements de transit et d'insertion, mais aussi aux personnes handicapées.

Ainsi, en matière de logements sociaux, le PS se fixe comme objectif que ceux-ci atteignent, dans chaque commune, 10% du parc de logement. Nous ne voulons pas d'une sélection de population par le type d'habitat que proposeraient les communes !

Un second axe veut promouvoir « une société seniors admis » : la Wallonie est aussi confrontée au vieillissement de sa population. Cela nécessite donc la mise en œuvre de moyens conséquents pour une société « seniors admis ».

La Wallonie est-elle plus belle, plus riche, plus solidaire aujourd'hui qu'hier ? Je ne souhaite pas entrer dans des querelles de statistiques. Tous les partis démocratiques représentés ici peuvent s'accorder sur le changement de mentalité impulsé depuis 1999, et démultiplié depuis 2004. Sur le terrain, les frémissements de ce changement sont déjà perceptibles, tout le monde en convient. À mon tour, comme Parlementaire, je m'inscris de manière réaliste dans ce changement ambitieux pour la Région wallonne. C'est aussi le rôle d'une Assemblée parlementaire.

D'aucuns « poils à gratter » habituels, extérieurs à cette Assemblée, et, de surcroît, extérieurs à la Wallonie, poursuivent leur analyse « décalée », ainsi que l'a qualifiée un président de parti francophone. Ils se limitent toujours aux mêmes poncifs, au bord de l'insulte aux Wallonnes et Wallons. C'est vrai, certains événements d'un passé récent leur ont permis de douter de notre sincérité. Mais, ici aussi, notre volonté de changement est restée intacte.

Les engagements sont prometteurs. Les perspectives d'avenir sont tracées. Nous espérons que, d'année en année, ce discours sur l'état de la Wallonie sera l'occasion de montrer aux Wallonnes et aux Wallons que leur Région se porte mieux, de mieux en mieux. Ce discours démontrera chaque fois davantage qu'il y a, chez nous, des perspectives d'avenir pour tous. Il constatera que l'économie de notre Région se développe dans le respect de l'environnement. Mais, surtout, que l'économie wallonne se développe au bénéfice de toutes les femmes et de tous les hommes qui y vivent, y compris les plus fragilisés. Au bénéfice du bien être de toutes les Wallonnes et de tous les Wallons.

M. le Président. – La parole est au Ministre-Président, pour sa réponse.

M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je souhaiterais tout d'abord, à quelques exceptions près, saluer les Collègues qui ont pris la parole cet après-midi, et les remercier pour leur contribution.

M. Wesphael comprendra que je ne répondrai pas à ces attaques *ad hominem*. Je ne peux l'empêcher de rester dans une position oppositionnaliste.

Je souhaiterais maintenant apporter des réponses à quelques questions concrètes qui m'ont été posées.

Il a été, à plusieurs reprises, fait état des matières relatives à l'énergie et au développement durable. Cela fait partie intégrante de la démarche du Gouvernement.

Pour ce qui concerne une facette du développement durable, l'énergie, nous avons, avec le Ministre Antoine, fait en sorte que des programmes importants soutiennent le développement d'entreprises wallonnes qui ont pour visée d'offrir des produits qui diminuent l'utilisation des énergies fossiles, ainsi que des programmes relatifs à des filières économiques d'énergie renouvelable. Un jury international sélectionnera les dossiers pour que nous puissions soutenir ces entreprises.

En ce qui concerne les certificats verts, une augmentation de 35% est intervenue en deux ans.

Vous l'aurez constaté, le Gouvernement poursuit donc, et intensifie, son action.

Selon l'ISSeP, entre 2004 et 2005, la consommation intérieure brute d'énergie a diminué de 2,8% en Wallonie. C'est appréciable, et il est certain que les accords de branche y ont contribué.

Une question liée aux contrats de gestion des OIP m'a été posée et je souhaiterais y apporter une réponse claire. Selon que l'on prend les TEC comme une ou cinq sociétés, il faut prendre en considération 21 ou 26 OIP. Sur cette base, huit ou treize ont un nouveau contrat de gestion: la SRWT; les TEC, par contrat approuvé le 26 janvier; la SOWAER, par contrat approuvé le 26 janvier; l'AWEx-OFI, par contrat approuvé le 12 janvier; le FOREM, par contrat approuvé le 15 juin 2006; l'IFAPME, par contrat approuvé le 13 juillet; la SPGE, par contrat approuvé le 16 mars 2006 et l'AWT, par contrat approuvé le 4 février 2004. Trois de ces contrats ont été publiés au *Moniteur belge*.

Ainsi, sur les 26 contrats de gestion à réaliser, 13 sont en cours d'examen. La moitié doit faire l'objet d'un renouvellement.

Des contrats de gestion doivent effectivement être renouvelés. La moitié des OIP est actuellement concernée. Il ne faut pas croire pour autant que leurs missions ne sont pas assumées dans l'intervalle. Il n'y a pas de discontinuité et les pouvoirs publics remplissent leur rôle.

Au-delà de l'évaluation concertée avec l'OIP, il y a aussi une évaluation externe. Je rappelle que cela est obligatoire depuis le décret de 2004. Cela est en cours avec, faut-il le reconnaître, du retard.

En ce qui concerne l'AWIPH, je ne vais pas «en rajouter». Nous poursuivrons, demain, sur les conclusions.

Au niveau de deux centres hospitaliers psychiatriques, les discussions ont lieu avec le Fédéral. Pour ces établissements, il n'y a jamais eu, auparavant, de contrat de gestion.

En ce qui concerne la SWL, une note d'orientation a été approuvée le 25 janvier dernier.

Pour le Fonds du logement, une note d'orientation sera approuvée d'ici la mi-mars.

En ce qui concerne les ports autonomes, une réflexion est en cours. Nous pourrions envisager un décret qui serait unique aux quatre ports. Aux environs du mois de juillet, le Gouvernement pourra, en principe, envisager l'aspect contrat de gestion et, le cas échéant, l'aspect décretaal. Cela viendrait ensuite rapidement devant votre Parlement.

En ce qui concerne la SOFICO, une note d'orientation est envisagée à la mi-année.

Pour la Société wallonne des Eaux, une note d'orientation est attendue en février. Il en est de même pour la Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement.

J'ai été quelque peu long, mais «à questions précises, réponses précises».

Je voudrais remercier MM. de Lamotte et Bayenet pour leurs interventions.

Je voudrais donner quelques éléments de réponse à M. Kubla.

En ce qui concerne la question liée aux poches de pauvreté, c'est une réalité et je fais, soyez-en sûr, partie de ceux qui sont le plus conscient de cette situation. Nous avons un immense travail à réaliser. Cela commence par une sécurité sociale renforcée qui demeure fédérale.

Quelques éléments encore.

En ce qui concerne les aéroports, un immense travail a été réalisé. M. Kubla y a contribué. Cependant, sans vouloir le décevoir, il y avait aussi le travail réalisé avant lui par M. Collignon et son Gouvernement.

Charleroi actuellement, c'est 2,2 millions de passagers par an. C'est quelque chose ! C'est le début d'un développement extraordinaire. Il ne faut, en effet, pas oublier son importance sur le plan géostratégique.

Ce qui est fait au niveau fédéral influence, bien sûr, les Wallonnes et les Wallons. Envisageons à cet égard ne fût-ce que la sécurité sociale !

En ce qui concerne l'aspect budgétaire, l'analyse de M. Kubla nécessite quelques correctifs. Il indique qu'en ce qui concerne le stock de dettes, il y a désendettement car les recettes sont meilleures. Le stock de dettes a diminué, en valeur absolue, à hauteur de 180 millions. Les encours ont diminué de 80 millions sur le plan budgétaire. Dois-je aussi préciser que, lorsque vous étiez Ministre de l'Économie, des promesses d'aide aux entreprises ont été faites. Nous avons dû les honorer en début de législature, ce qui a représenté un montant budgétisé de plus de 100 millions d'euros.

M. Serge Kubla (MR). – Dois-je rappeler qu'en 1999, je me suis retrouvé dans la même situation. J'ai ainsi honoré les promesses de mon prédécesseur. Une telle situation est relativement cyclique et M. Collignon, que vous avez évoqué tout à l'heure ne m'avait pas épargné. À chaque changement de législature, il y a un arriéré à résorber.

M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Mon propos n'était pas *ad hominem*.

Le stock de la dette a indéniablement diminué.

Je dois ajouter que d'importants efforts ont été consentis. Nous avons envisagé un fonds, à hauteur de 115 millions d'euros, dans l'hypothèse où les jours deviendraient moins bons. Nous avons aussi envisagé les efforts sollicités par les autres Gouvernements, à hauteur de 80 millions.

De manière générale, la situation n'est pas aussi simple que vous l'avez indiqué.

En ce qui concerne l'Agence de Stimulation économique, cela a fait beaucoup de bruit au sein de cette Assemblée. Nous sommes très attentifs à une réelle rationalisation. Je pense que les esprits évoluent et que nous allons y arriver.

En matière de gouvernance publique, je ne vais pas refaire tous les débats de 2006.

Regardez simplement, à titre d'exemple, comment ont été notamment gérés les pôles de compétitivité.

On peut toujours dire que cela est perfectible. Toujours est-il que cela s'est fait dans la transparence et dans la qualité.

En ce qui concerne la démocratie locale, un saut qualitatif extrêmement important a été réalisé, même s'il faudra l'analyser.

En matière de logement public, nous avons réagi comme il s'indiquait de le faire face aux problèmes constatés.

Il faut aussi pouvoir tirer les leçons de ce qui s'est produit.

En ce qui concerne le projet « 4X4 », il ne faut pas donner dans la caricature.

Je suis étonné que l'on critique les enseignants chargés de coordonner ce projet. Pour autant que de besoin,

ce sont bien des entrepreneurs qui iront dans les établissements scolaires. Les enseignants désignés ont uniquement une mission de coordination.

Je souhaiterais, par ailleurs, que vous n'utilisiez plus le terme « assisté ». Cela n'est pas juste. Lorsque vous vous trouvez dans une zone où, sociologiquement, les choses vont mieux, vous êtes « l'héritier » d'une telle situation, et non le « faiseur » de celle-ci.

Dois-je rappeler, à votre niveau, la présence de l'UCL et des parcs scientifiques notamment. Il n'est pas correct de dire que c'est grâce au Bourgmestre qu'il y a une telle situation. Inversement, il est injuste de dire *mutatis mutandis* que le Bourgmestre serait responsable d'une situation de misère dans certaines Communes.

Il faut tenir compte de certains facteurs sociologiques et économiques. Faut-il rappeler qu'il y a eu, à Seraing, 80.000 travailleurs pour 6.000 aujourd'hui ? Dire à ces personnes, qui se trouvent dans une difficulté sans nom et qui tentent de vivre et de s'en sortir avec leurs enfants, qu'elles sont des « assistés », cela ne va pas ! Ces personnes ont le droit à la dignité et sont en réalité des victimes.

M. Serge Kubla (MR). – Je souhaite intervenir, Monsieur le Président.

M. le Président. – Vous aurez tout le temps de répondre dans quelques minutes. Poursuivez, Monsieur le Ministre-Président.

M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Il est vrai que nous devons poursuivre les efforts dans le domaine de l'éducation. Reconnaissons, Monsieur Kubla, que la situation dont nous avons hérité n'est pas neuve. J'ai été Ministre de l'Éducation, trop brièvement malheureusement, mais j'ai pu connaître le secteur. Toutes les formations politiques démocratiques présentes au sein de ce Parlement ont joué un rôle en matière d'éducation. Il faut aller plus loin. Nous connaissons le diagnostic, il faut maintenant des améliorations perceptibles, en accompagnant le travail de la Communauté française.

Je partage la position de Monsieur de Lamotte qui a fait part du souci d'intensifier nos efforts dans les domaines porteurs de demain, à savoir la formation et la recherche scientifique. M. de Lamotte a fait part de la nécessité d'un *monitoring* en matière d'agence de stimulation. Je vais vous donner des chiffres. En matière de formation post-scolaire, nous avons consacré 226 millions d'euros à cela en 2006, pour 258 millions en 2007. Cela correspond à 76 euros investis par Wallon en matière de formation post-scolaire. En Flandre, il n'y en a eu que 31. Au niveau de la recherche scientifique, en 2006, 138 millions d'euros ont été investis. Avec le Plan Marshall, nous en sommes à 259 millions d'euros.

En Recherche & Développement, en 2006, nous étions nettement sous le niveau d'investissement de la Flandre : 43 euros investis par Wallon pour 62 euros en Flandre. Aujourd'hui, 76 euros sont investis par Wallon, pour 72 euros en Flandre. Nous faisons mieux que la Flandre. Bien entendu, on peut critiquer à perte de vue mais, avec toute la modestie de notre propre budget, nous avons investi des moyens financiers dans des domaines porteurs. Voilà la réponse du Gouvernement wallon. Nous sommes dans une dynamique et nous devons palier les difficultés que nous rencontrons. Nous entrons, je le pense, dans un cercle plus vertueux et j'espère que nous pourrions continuer à intensifier nos efforts pour atteindre le même niveau de prospérité que les Régions voisines.

M. le Président. – Monsieur Kubla, je vais vous céder la parole, mais, avant cela, je tiens à vous dire que je suis respectueux de tout débat et que je déteste la polémique. Si chacun intervient à tout moment, cela engendre la polémique et c'est stérile pour tout le monde.

M. Serge Kubla (MR). – Un mot tout d'abord. Monsieur le Ministre-Président, vous avez caricaturé mes propos et je le regrette. Je n'ai jamais eu un ton désobligeant à l'égard de ceux que la vie n'a pas gâtés. La pauvreté est, pour moi, un problème important et j'en ai parlé dans mon discours, chose que vous n'avez pas faite.

Il n'est pas rare que l'on constate, dans certaines familles, trois générations sans travail. Ces personnes sont enfermées dans cette situation. Je ne leur adresse pas de reproches et je ne les méprise pas. Vous n'avez pas le monopole de la défense de la dignité des gens. Nous travaillons à améliorer leur situation. Il faut faire en sorte que ces personnes aient envie de travailler. Il faut les inciter à entreprendre, dès l'école, dans la vie de famille, dans les associations. Développons l'esprit d'entreprendre, la Présidente du cdH ne dit que cela ! Je n'ai jamais voulu caricaturer des personnes qui ont des difficultés dans leur existence.

Vous avez, ensuite, parlé du Brabant wallon et vous avez évoqué la réussite de la société Smith Kline. Selon vous, la réussite économique du Brabant wallon est due à la présence de l'Université de Louvain-la-Neuve. Une Université garantirait, selon vous, le succès d'une région. Je vous rappelle qu'à Mons, il y a trois Universités qui n'ont pas donné la même impulsion qu'en Brabant wallon. C'est une réalité que vous ne pouvez que très difficilement contester.

Vous avez également fait part du plaisir que j'éprouve à dialoguer avec M. Daerden. Vous auriez du entendre ces débats. Il a reconnu qu'il allait seulement commencer à s'attaquer à notre dette. Il a expliqué qu'il le ferait pour la première fois cette année, à hauteur de 70 millions d'euros. Je ne sais pas où vous allez chercher ces 180 millions d'euros. Personne ne nie, au sein de votre Gouvernement, la facilité avec laquelle M. Daerden a pu boucler son budget. Les moyens financiers étaient là.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Les chiffres sont bons, je le redis.

M. Serge Kubla (MR). – Les recettes vous permettent de dépenser davantage et le saupoudrage recommence !

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Ce n'est pas vrai, nous avons renoncé à dépenser.

M. Serge Kubla (MR). – Les deux raisons pour lesquelles les recettes ont été bonnes sont l'appauvrissement des Wallons, compensé par le Fédéral, à hauteur de 200 millions d'euros, et la bonne tenue du marché immobilier et des droits de donation.

Vous devez poursuivre cette démarche. Il faut adopter la portabilité des droits d'enregistrement. Monsieur Daerden l'a lui-même reconnu. Il faut également ouvrir différents chantiers pour améliorer la perception d'autres impôts régionaux.

Vous auriez pu, Monsieur le Ministre-Président, adresser votre discours à l'Union Wallonne des Entreprises, vous auriez été applaudi. J'ai, par contre, retrouvé le véritable fond socialiste chez M. Bayenet qui nous a parlé des impitoyables lois du marché et de l'économie libérale débridée. Qui faut-il écouter ? Le Président du PS qui défend l'entreprise et l'entrepreneur, ou M. Bayenet ?

M. Jean-Claude Van Cauwenberghe (PS). – C'est notre idéologue.

M. Maurice Bayenet (PS). – Chez les libéraux, c'est Monsieur Destexhe.

M. Serge Kubla (MR). – Nous devons savoir qui est le vrai Elío Di Rupo : celui de ce matin ou celui qui téléguide Monsieur Bayenet pour « rentrer dans les libéraux ».

Monsieur le Ministre-Président, on n'interroge pas un Gouvernement sur son avenir. Or, c'est bel et bien un véritable projet que nous attendons toujours. Dans votre discours, pas un mot sur le plan institutionnel. Ce sujet serait-il « tabou ». Pas un mot non plus sur les politiques que vous allez mener dans les années à venir. Quelles sont vos ambitions, vos aspirations ? Tous les éléments, en somme, qui feront en sorte que nous ne sommes pas devant un bilan, mais devant des perspectives.

Il vous faudra beaucoup de disponibilité personnelle, de temps et de volonté, un message dynamisant et volontaire pour assurer l'avenir wallon. Force est de constater que, sur ce point, nous restons sur notre faim.

La Wallonie a besoin de projets d'avenir, pas de bilan sur son passé.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – M. le Ministre-Président, je crois qu'il y a entre vous et moi un véritable malentendu.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Vous voyez que je ne suis pas le seul à ne pas vous comprendre ! (*Rires sur les bancs*)

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Ce que je vous demande, Monsieur le Ministre-Président, ce n'est pas de sortir du Gouvernement, mais bel et bien d'y entrer, car il est clair que vous êtes membre de quelque chose, mais que vous n'êtes cependant pas membre du Gouvernement. Ne voyez aucune critique personnelle dans mes propos.

Face aux problèmes économiques et sociaux de la Wallonie, je vous demande d'être là pour piloter son redéploiement économique. De même, je vous demande de tenir compte de la nécessité de vous engager dans une meilleure gouvernance. Il s'agit là d'une position constructive de l'Opposition. J'en veux pour preuve la situation de ma Région. Ce qui constitue le frein au redéploiement à Liège, c'est la haine Corse au sein du PS Liégeois. À ce sujet, M. Demeyer a récemment déclaré que M. le Ministre Daerden avait trop de pouvoirs.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Mes propos ont été mal interprétés.

M. le Président. – Monsieur Wesphael, je vous rappelle que les questions d'actualité sont prévues demain. Le temps qui vous est imparti ici est celui de votre réplique. Je vous demanderai donc de ne pas mélanger les genres et de rester dans votre ligne.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Je ne suis pas envers et contre tous mais quand j'entends M. Bayenet dire que les pauvres ne devraient pas payer la facture de l'énergie renouvelable, je ne peux que m'insurger. En effet, la question du climat et de la facture énergétique est bel et bien la nouvelle diminution sociale qu'il conviendra de gérer rapidement.

J'invite donc le Gouvernement et la Majorité à une politique transversale du développement durable et du climat durable. Je souscris à la politique développée par le Ministre Lutgen tout en sachant qu'elle sera détricotée dans quelques jours par le Ministre Daerden et son projet de construction d'un tronçon routier.

Sur la question des poches de pauvreté, j'adhère pleinement aux propos du Ministre-Président. Toutefois, lorsque j'entends le Ministre Antoine déclarer qu'il faut plus de mesures drastiques à l'encontre des chômeurs-abuseurs et plus de flexibilité, je ne peux qu'en déduire que le numéro 2 du Gouvernement est de droite.

Je suis sidéré, autant que mon ami Marcel Cheron. Monsieur le Ministre-Président, avez-vous un instant mesuré la portée de vos propos sur la nécessité d'avoir des synergies avec la Région bruxelloise ? Vous n'avez développé, sur cette question, aucune piste concrète. Vous comprendrez ma frustration.

M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Relisez simplement les textes.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur Wesphael, depuis que je vous connais vous êtes frustré : frustré dans la Majorité, frustré dans l'Opposition, frustré chez Écolo.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Monsieur Antoine, ne soyez pas vache. Plus sérieusement, s'il n'y a pas de volonté de la part du Gouvernement, d'apporter des améliorations au Plan Marshall, insuffisant en termes de gouvernance et de développement durable, je ne pense pas que le succès sera au rendez-vous en 2009. J'aurais voulu que vous me répondiez sur ces différentes problématiques et il n'en fut rien.

M. Charles Pire (FN). – Monsieur le Ministre-Président, j'ai bien compris les actions du Gouvernement en matière d'énergie durable. C'est aux Pouvoirs publics qu'il revient d'édicter les nouvelles normes qui s'imposent. Le marché n'étant pas apte à adopter les mesures structurelles nécessaires.

M. Maurice Bayenet (PS). – Quelques mots, pour citer M. Albert Bandura, Professeur à Harvard : « Pour que les gens aient envie de travailler et de rentrer dans la vie active, il faut soutenir leur sentiment d'auto-efficacité, qui est le sentiment de leur propre efficacité. Or, lorsqu'on est en permanence confronté à un discours disant précisément qu'on est assisté, sous-formé, incapable de réussir, on n'entreprend tout simplement pas le parcours formatif indispensable, parce qu'on est persuadé de ne pas en être capable, tout simplement.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Je souhaitais répliquer, mais j'y renonce, après la citation de mon Collègue.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter demain les motions déposées par MM Bayenet et Kubla. Bon retour. Nos travaux sont suspendus et reprendront demain à 9 heures 30 minutes. Je lève la séance.

- La séance est levée à 17 heures 14 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Ministre
M. Maurice Bayenet, PS
Mme Véronique Bidoul, MR
M. Willy Borsus, MR
Mme Ingrid Colicis, Rapporteur
M. Christophe Collignon, PS
M. Philippe Courard, Ministre
M. Michel Daerden, Ministre
M. Michel de Lamotte, cdH
M. Elio Di Rupo, Ministre-Président
M. José Happart, Président
M. Charles Janssens, Président
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
M. Serge Kubla, MR
M. Benoît Langendries, Rapporteur
M. Benoît Lutgen, Ministre
M. Jean-Claude Marcourt, Ministre
Mme Florine Pary-Mille, Rapporteur
M. Charles Petitjean, FN
M. Charles Pire, FN
M. Jean-Paul Procureur, Rapporteur
Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre
Mme Isabelle Simonis, PS
Mme Eliane Tillieux, Rapporteur
M. Jean-Claude Van Cauwenberghe, PS
Mme Christiane Vienne, Ministre
M. Bernard Wesphael, Écolo

INDEX DES MATIÈRES

Administrateurs indépendants
Administrateurs publics
Aides à la Promotion de l'Emploi
Budget de la Région wallonne
Choix politique de l'électeur
Code de la Démocratie locale et de la décentralisation
Code forestier
CWATUP
Etat de la Wallonie
Demandeurs d'emploi inoccupés
Funérailles
Investissements communaux
Logement pour tous en milieu rural
Médiation de dettes
Plan de Prévention de Proximité
Port autonome de Charleroi
Recherche
Secteur non-marchand
Sépultures
SORASI
Technologies

ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	Aide à la promotion de l'emploi
ASE	Agence spatiale européenne
AST	Agence de Stimulation technologique
AWEx-OFI	Agence pour les Investisseurs Étrangers (Office for Foreign Investissors)
AWIPH	Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées
AWT	Agence wallonne des Télécommunications
CPAS	Centre public d'Action sociale
DLU	Déclaration libératoire unique
FOREM	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
GEM	Global Entrepreneurship Monitor
HEC	Hautes études commerciales
IFAPME	Institut wallon de Formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises
ISOC	Impôts sur les Sociétés
ISSeP	Institut scientifique de Service public
IWEPS	Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique
OIP	Organisme d'Intérêt public
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PST	Plan stratégique transversal
RES	Réseau d'entreprises locales
RTBF	Radio-Télévision belge de la Communauté française
SDF	Sans domicile fixe
SLSP	Société de logement de Service public
SNCB	Société nationale des Chemins de Fer belges
SOFICO	Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SOFINEX	Société de Financement des Exportations
SOWAER	Société wallonne des Aéroports
SOWALFIN	Société wallonne de Financement
SPGE	Société publique de Gestion de l'Eau
SPI	Société provinciale d'industrialisation
SRWT	Société régionale wallonne des Transports
SWL	Société wallonne du Logement
TEC	Société de Transport en commun
UCL	Université Catholique de Louvain